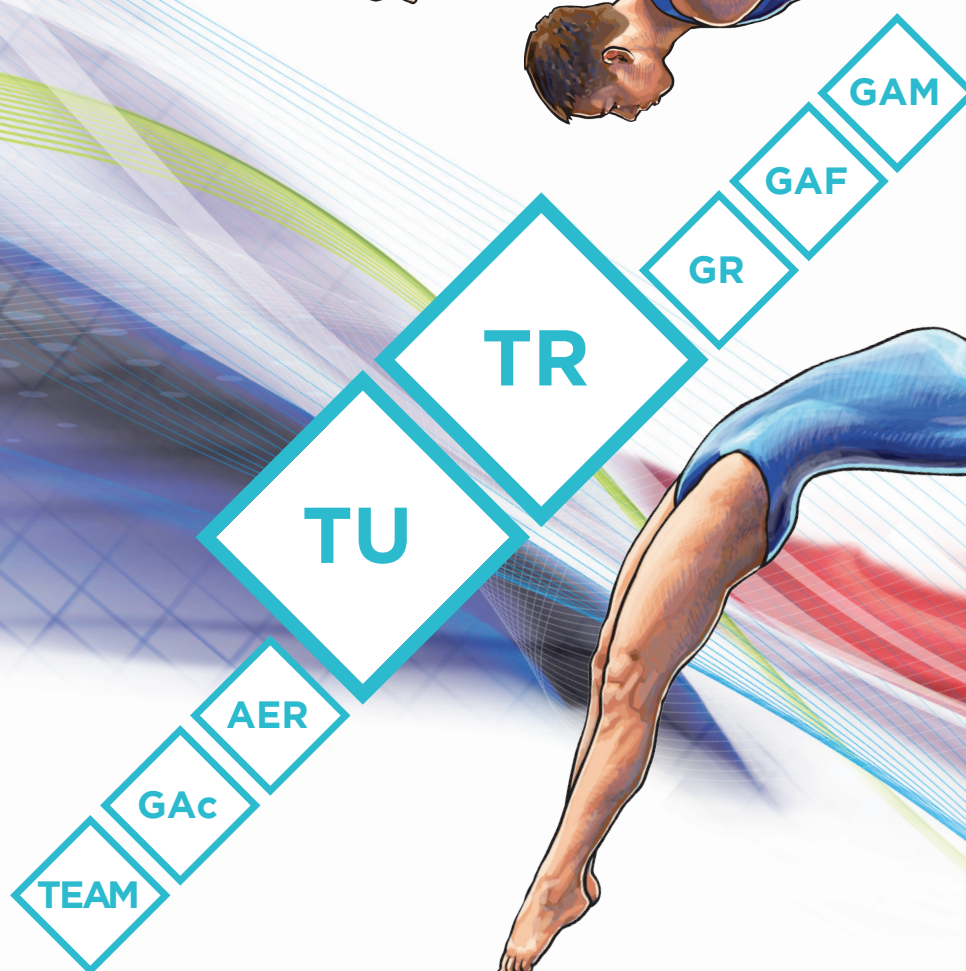
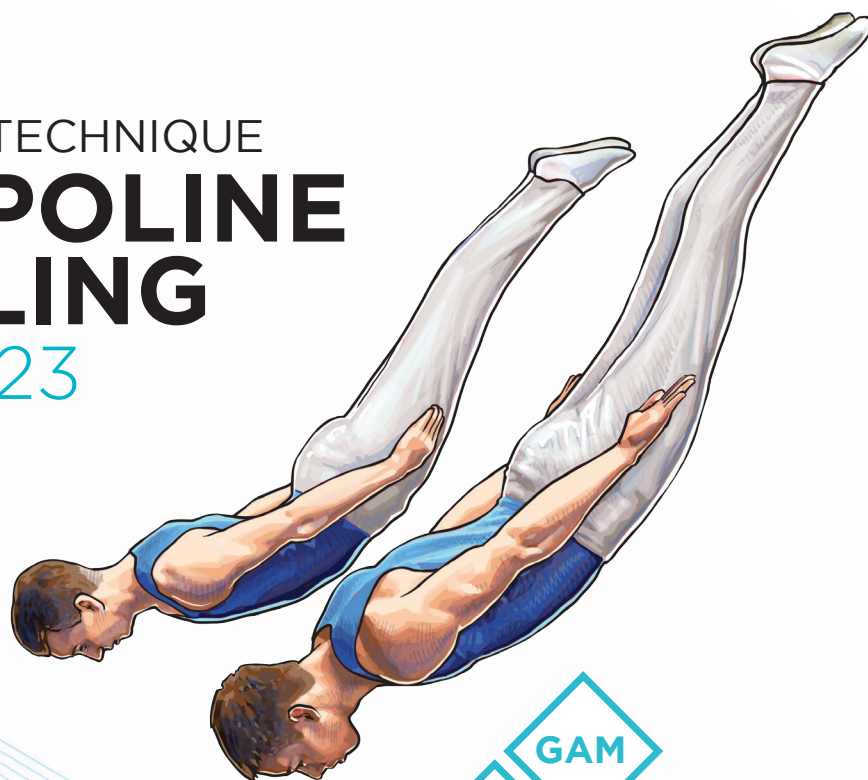


RÈGLEMENT TECHNIQUE

TRAMPOLINE TUMBLING

2022-2023



TR

TU

GAM

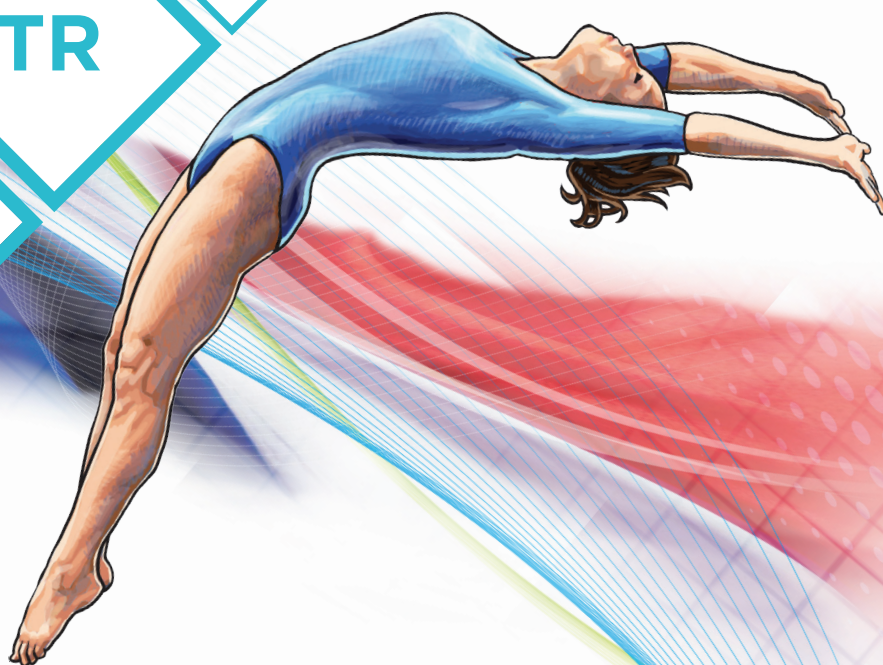
GAF

GR

AER

GAc

TEAM



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	10
2. Organisation Compétitive TR	11
ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	12
GÉNÉRALITÉS	13
FÉDÉRAL	22
PERFORMANCE	25
ÉLITE	29
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES	36
HANDI-TRAMP	39
3. Organisation Compétitive TU	44
ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	45
GÉNÉRALITÉS	46
FÉDÉRAL	52
PERFORMANCE	54
ÉLITE	63
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES	69
4. Règlementation générale	72
GÉNÉRALITÉS	73
MÉDICAL	74
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	75
GESTION INFORMATIQUE	78
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	79
GYMNASTES	80
ENTRAÎNEURS	81
JUGES	82
MATÉRIEL	83

PRÉAMBULE

Après deux saisons très fortement impactées par la pandémie de la Covid-19, le secteur des pratiques compétitives a retrouvé une activité normale au cours de la saison sportive 2021-2022.

Les événements compétitifs prévus au calendrier ont pu être réalisés, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales, et l'ensemble des acteurs concernés ont le plaisir de se côtoyer à nouveau dans les salles de compétition : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

Cette saison a été la première d'un cycle olympique raccourci, et elle a permis d'éprouver sur le terrain le nouvel outil informatique de référence pour la gestion des résultats : ScoreGym. Malgré certaines difficultés liées à la première mise en œuvre de cette application sur la totalité des disciplines et formats compétitifs, ce sont près de 1 500 compétitions qui ont été gérées avec ScoreGym.

La saison 2022-2023 s'annonce être dans la continuité de la précédente, avec peu de modifications règlementaires importantes et seulement quelques ajustements au niveau des programmes compétitifs, liés à la prise en compte du code de pointage FIG 2022-2024 ou dans la continuité des évolutions récentes.

Elle sera toutefois marquée par l'apparition des compétitions de proximité, gérées sous la forme de rencontres interclubs et avec des aspects novateurs concernant les modalités d'organisation et d'évaluation.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour en prendre connaissance plus en détail, en notant que ce sont la GAM, la GAF et la GR qui vont inaugurer ce nouveau format compétitif.

Bonne saison compétitive 2022-2023 à toutes et à tous.



1.

Organisation FFGym

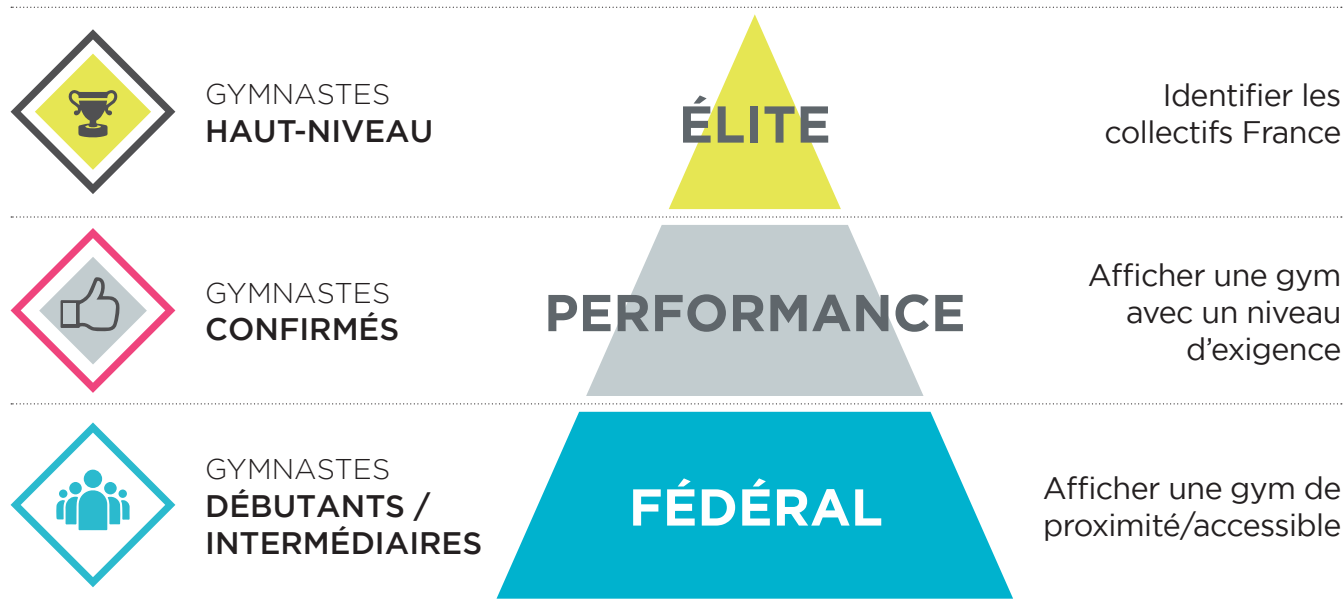
p03	LES NIVEAUX DE PRATIQUE
p04	L'ORGANISATION TERRITORIALE
p06	LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
p07	LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
p08	ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
p10	COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



**Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE
sont deux pratiques distinctes de niveau différent**



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

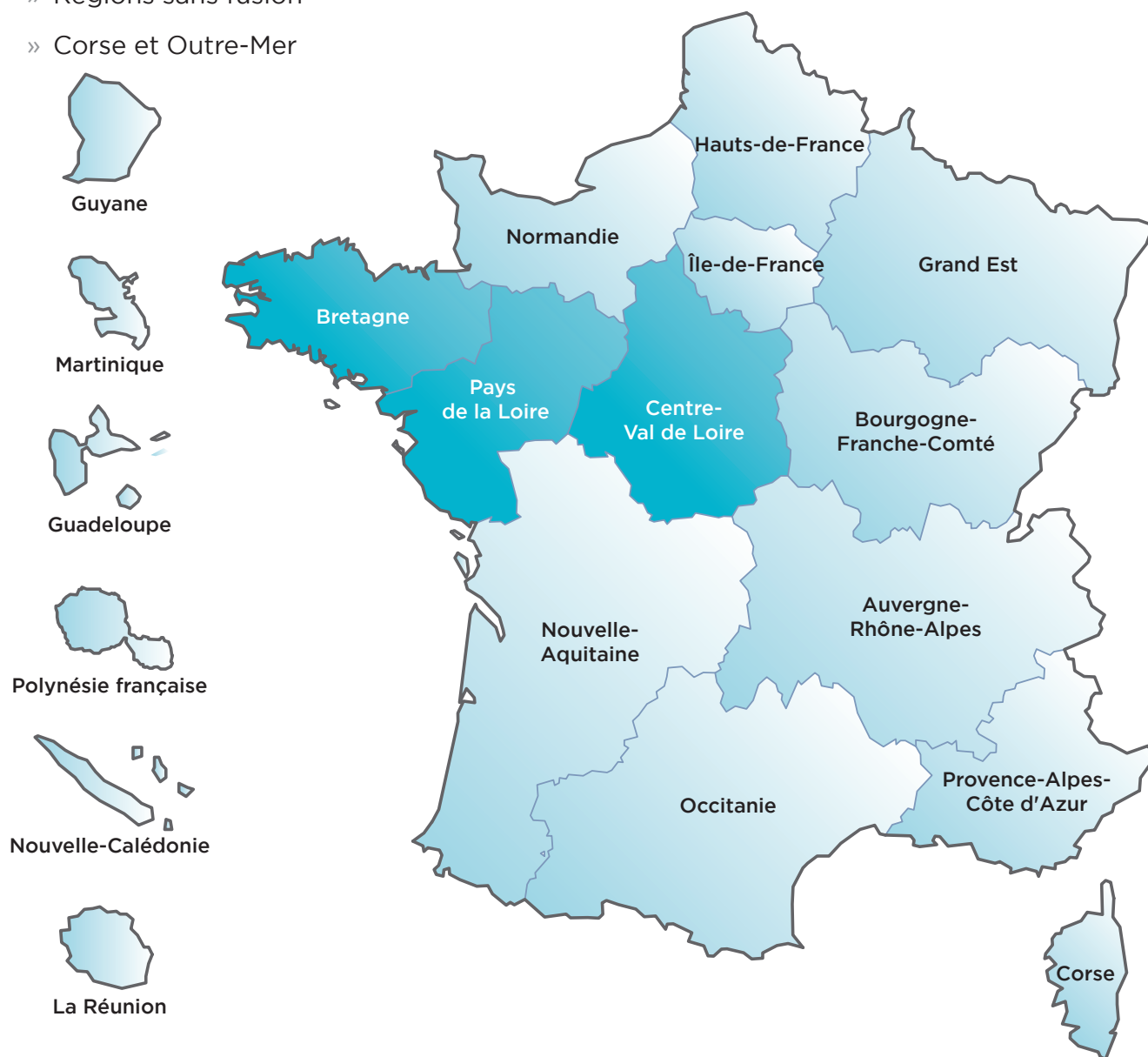


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

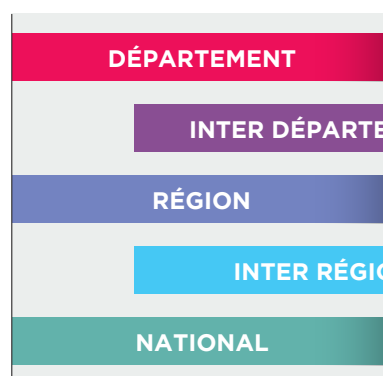
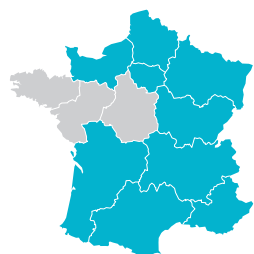
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





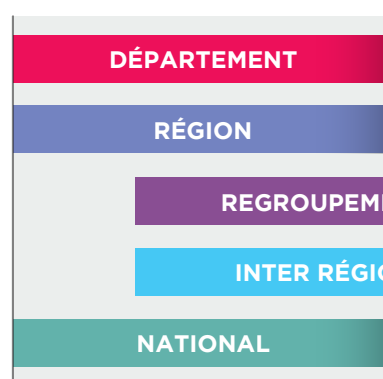
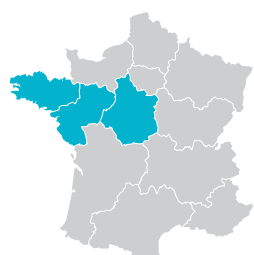
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



→ Périimètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



→ Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

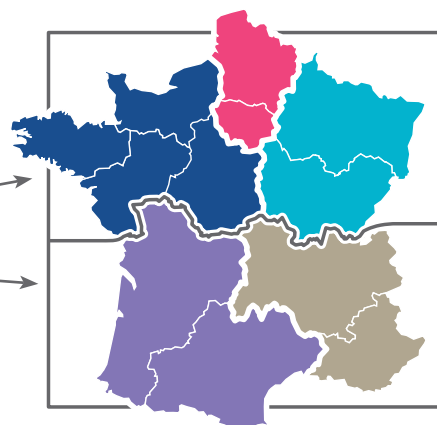
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périimètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





Structuration d'un territoire adapté à la discipline et aux territoires

FÉDÉRATION

RÉGION

INTER DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT



Circuit ou sélective

Le diagramme illustre un circuit sportif sélectif. Une diagonale noire sépare le processus en deux parties. Au-dessus, une progression ascendante est représentée par des trophées orange et des médailles roses : DÉPARTEMENT, INTER DÉPARTEMENT, RÉGION, et FÉDÉRATION. En dessous, trois engrenages roses sont étiquetés ÉPREUVES SÉLECTIVES. Une flèche verte pointe d'un engrenage vers un document rose intitulé CLASSEMENT VERTICAL. Une autre flèche verte pointe de ce document vers un trophée orange intitulé CHAMPIONNAT DE FRANCE.



Le circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires

FÉDÉRATION

REGROUPEMENT

RÉGION

DÉPARTEMENT



Circuit ou sélective

The diagram illustrates a selective circuit. It starts with 'DÉPARTEMENT' (Department) at the bottom left, represented by a pink gear icon. An arrow points to 'RÉGION' (Region), represented by a pink ribbon icon. Another arrow points to 'REGROUPEMENT' (Grouping), also represented by a pink ribbon icon. A final arrow points to 'FÉDÉRATION' (Federation), represented by a gold trophy icon. A thick black diagonal line separates this path from the one below. Below the line, three pink gear icons represent 'ÉPREUVES SÉLECTIVES' (Selective Trials). An arrow points from these trials to a pink document icon labeled 'CLASSEMENT VERTICAL' (Vertical Classification). An arrow then points from 'CLASSEMENT VERTICAL' to a gold trophy icon labeled 'CHAMPIONNAT DE FRANCE' (French Championship).





LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge						
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6						
5						
4						
3						
2						
1						

Progression technique en

GAM GAF GAc Aéro TR GR

Access Gym Général
Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic
Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic

Access Gym GR Général
Animation sur les bases du manie-
ment d'engins

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

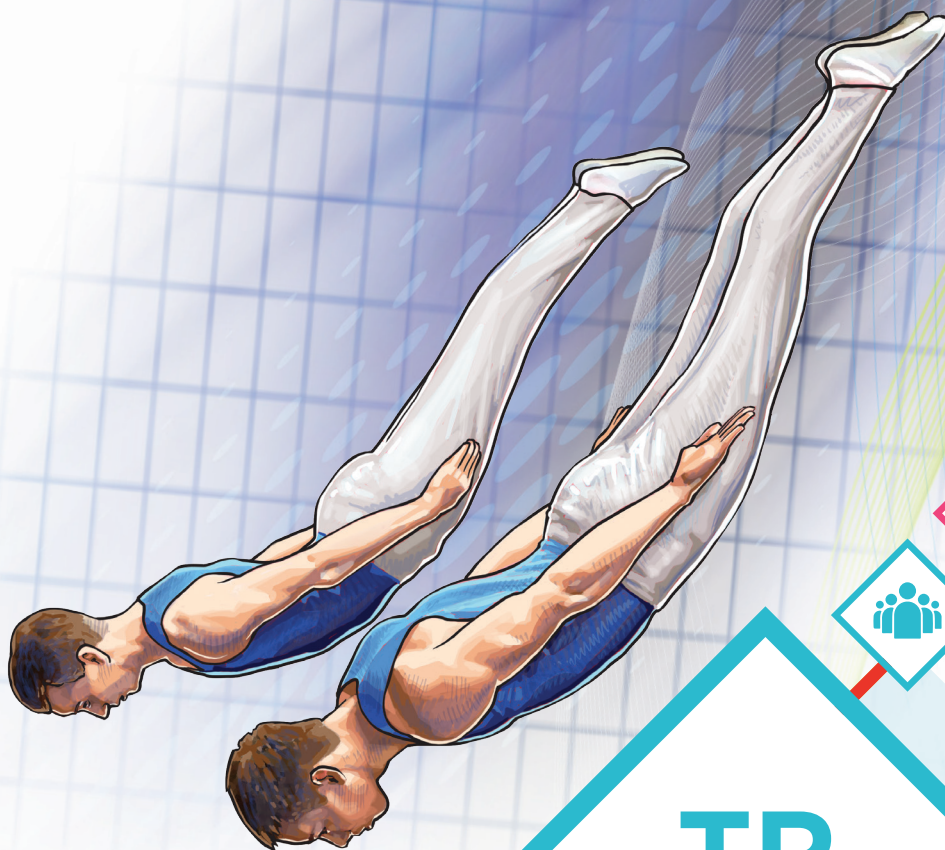
Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2022-2023, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour la GAM, la GAF et la GR. Pour les autres disciplines, des expérimentations sont mises en place, avec une généralisation prévue pour la saison suivante.



2. Organisation Compétitive TRAMPOLINE

p12	ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS
p13	GÉNÉRALITÉS
p22	FÉDÉRAL
p25	PERFORMANCE
p25	• FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE
p28	• FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE
p29	ÉLITE
p29	• FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE
p32	• FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE
p36	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
p39	HANDI-TRAMP

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Vous retrouverez les abréviations et définitions suivantes dans le règlement technique et la lettre FFGym.

- » **FIG** : Fédération Internationale de Gymnastique
- » **FFGym** : Fédération Française de Gymnastique
- » **RTF** : Représentant Technique Fédéral
- » **DTN** : Directeur Technique National
- » **DHN** : Directeur du Haut Niveau
- » **CNS** : Commission nationale spécialisée
- » **L1** : Libre 1
- » **L2** : Libre 2
- » **FE** : Fédérale
- » **NA** : Nationale
- » **NB** : Nationale B
- » **EL** : Élite
- » **Salto** : rotation transversale
- » **Vrille** : rotation longitudinale
- » **JA** : Juge arbitre
- » **E** : Exécution
- » **D** : Difficulté
- » **HD** : Horizontal Displacement (déplacement horizontal)
- » **ToF** : Time Of Flight (Temps de Vol)
- » **TRI** : Trampoline individuel
- » **TRS** : Trampoline synchronisé
- » **pt / pts** : point(s)
- » **SYN** : synchronisé
- » **S1** : Sélective 1
- » **S2** : Sélective 2
- » **S3** : Sélective 3
- » **S4** : Sélective 4
- » **CDF** : Championnat de France
- » **DNS** : Disqualification du passage en cours

GÉNÉRALITÉS

JUGEMENT

» Le Code FIG en vigueur doit être appliqué, sauf cas spécifiquement mentionnés.

» **Composition des jurys**

COMPÉTITION INDIVIDUELLE	Sans équipement HD Filières NA et EL	Avec équipement HD
Juge arbitre¹	1	1
Juge à l'exécution (juges 1 à 6)²	4/6	6
Juge ToF	1	1
Juges HD	2	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2	2
TOTAL	Mini : 9 Maxi : 12	Mini : 9 Maxi : 10

¹ Le JA peut exercer n'importe quelle fonction supplémentaire au sein du jury

² Choisir l'une ou l'autre des options en fonction du nombre de juges disponibles

COMPÉTITION SYNCHRONISÉE	Avec équipement Synchro Sélectives	Avec équipement HD / ToF CDF et Masters
Juge arbitre¹	1	1
Juge à l'exécution² Choisir l'une ou l'autre des options en fonction du nombre de juges disponibles : TR 1 = juges 1, 3 (et 5) TR 2 = juges 2, 4 (et 6)	4/6	6
Juges HD	2	1
Juge Synchro	1	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2	2
TOTAL	Mini : 9 Maxi : 12	Mini : 9 Maxi : 10

¹ Le JA peut exercer toute autre fonction au sein du jury

² Choisir l'une ou l'autre des options en fonction du nombre de juges disponibles

» **Nombre et niveau des juges**

» Tous les clubs doivent engager un ou plusieurs juges licenciés pour toute la durée de la compétition, selon les modalités suivantes :

NOMBRE DE COMPÉTITEURS (TRI) ou NOMBRE DE GROUPES (TRS)	Nombre de juges en TRI		Nombre de juges en TRS	
	mini	maxi	mini	maxi
de 1 à 4	1	2	1	2
de 5 à 8			2	3
de 9 à 19	2	3	3	4
20 et +	3	4		

» **Niveau exigé pour les juges TRI et TRS**

NIVEAUX	Filières	Note E	Note D	Note HD	machine TV	JA
1	FE	X	X	X		
	NA/NB					
	EL					
2	FE	X	X	X		
	NA/NB	X	X	X	X	
	EL					
3	FE	X	X	X		X
	NA/NB	X	X	X	X	
	EL	X*	X*	X*	X*	
4	FE	X	X	X		X
	NA/NB	X	X	X	X	X
	EL	X	X	X	X	X
5	FE	X	X	X		X
	NA/NB	X	X	X	X	X
	EL	X	X	X	X	X

* Sauf compétitions nationales

» Fonctions exercées par les juges TRI et TRS

Compétitions	Filières	Niveau des juges TRI et TRS				
		1	2	3	4	5
Compétition filière fédérale	FE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Trophée Fédéral	FE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	NB		Oui	Oui	Oui	Oui
S1 et S2	NA		Oui	Oui	Oui	Oui
	EL			Oui	Oui	Oui
S3	NA			Oui	Oui	Oui
	EL			Oui	Oui	Oui
S4	NA			Oui	Oui	Oui
	EL				Oui	Oui
CDF Équipes	NA 2 & 3			Oui	Oui	Oui
	NA 1				Oui	Oui
Masters	EL				Oui	Oui
CDF	NA			Oui	Oui	Oui
	EL				Oui	Oui

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES JUGES

- » Les épreuves TRI et TRS sont des épreuves différentes.
- » Une compétition (TRI et/ou TRS) qui se déroule sur plusieurs jours est considérée comme une seule et même compétition.

RÉUNION DES JUGES

- » La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire.
- » Lors des compétitions nationales, l'absence de juge entraîne une
 - » amende de 305 euros. Elle doit être réglée par le club auprès du directeur de la compétition avant le début des épreuves.
 - » En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion, ou pendant la compétition, c'est le juge "réserve" qui le remplace. L'amende pour défaut de juge devra être réglée.

LES COMPÉTITEURS JUGES

- » Les compétiteurs juges (de niveau 3 ou 4) peuvent être acceptés sur demande de dérogation (sauf lors des CDF TRI et TRS).
- » Le club devra toutefois assurer la présence du nombre de juges exigés à tout moment de la compétition.
- » Les demandes de dérogation sont à effectuer auprès du responsable des juges de la compétition.

Pour davantage d'informations sur les dispositions particulières concernant les juges, se référer au chapitre « Règlementation Générale » du Règlement Technique en vigueur.

CALCUL DES NOTES

NOTES D'EXÉCUTION

- » Se référer au Code FIG en vigueur.
- » Les responsables des compétitions départementales, régionales ou inter-régionales peuvent modifier le nombre des juges à l'exécution si nécessaire.

NOTES DE DIFFICULTÉ

- » En cas de dépassement du plafond de difficulté de la catégorie, la note maximale autorisée sera affichée.

NOTES HD

- » En l'absence d'appareil électronique de mesure, des juges sont chargés d'attribuer une note de déplacement (HD) :

TRI	2 juges	
TRS	Trampoline 1	1 juge
	Trampoline 2	1 juge

- » Déductions à appliquer (Code de Pointage FIG 2022-2024 - Gymnastique au Trampoline. Partie II - Guide de jugement. Page 46) :

0.3	0.2		0.3	
0.2	0.1	0.0	0.1	0.2
0.3	0.2		0.3	

NOTES DE SYNCHRONISATION

- » Lors de toutes les compétitions synchronisées, les machines mises à disposition par la fédération doivent être **OBLIGATOIREMENT** utilisées pour définir la note.

DÉFAILLANCE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

- » En cas de défaillance des équipements électroniques ToF ou Synchro, la méthode de recherche de la note est disponible sur le site fédéral : https://moncompte.ffgym.fr/Competition/Base_documentaire_competition/Trampoline_Tumbling

CARTE DE COMPÉTITION

- » Pour toutes les filières, la carte de compétition est **facultative** (sauf Masters).

LES EXERCICES DE COMPÉTITION

- » Un exercice au trampoline comporte dix éléments différents enchainés (sauf dispositions particulières).
- » On distingue deux types d'exercices :

L1	L2
Comporte des exigences et/ou des bonus	Le gymnaste peut changer les éléments et leur ordre à sa guise sans pénalité

- » Les positions de réception autorisées en compétition sont les suivantes : assis, ventre, dos et debout sur les deux pieds.
- » Si la sécurité d'un gymnaste est mise en cause, le Jury d'Appel se réserve le droit d'interdire à celui-ci la réalisation d'un élément ou d'un exercice.

LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

LES COMPÉTITIONS EN INDIVIDUEL

- » Ces compétitions donnent lieu à un classement individuel.
- » Elles peuvent donner lieu à un classement par club (masculin, féminin, mixte) lors des compétitions régionales ou du regroupement et/ou inter-régionales et Trophée Fédéral.
- » Leurs programmes diffèrent selon les filières (FE, NA, EL), les catégories, et la nature des compétitions (coupes, championnats...).

LES COMPÉTITIONS EN SYNCHRONISÉ

- » Ces compétitions donnent lieu à un classement par groupe synchronisé.
- » Leurs programmes diffèrent selon les filières (NA, EL), les catégories, et la nature des compétitions (coupes, championnats...).
- » Un groupe synchronisé est composé de deux gymnastes.

LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

- » Ces compétitions donnent lieu à un classement exclusivement par équipe (de club, de comité...).

LES 3 FILIÈRES DE COMPÉTITION

LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- » Cette filière est destinée aux gymnastes débutants et initiés.
- » Sa finalité est le Trophée Fédéral.
- » À l'échelon départemental, le respect du règlement de la filière fédérale est conseillé.
- » Chaque région ou regroupement doit organiser au minimum 2 étapes qualificatives pour le Trophée Fédéral en respectant la réglementation décrite au chapitre « FÉDÉRAL ».
- » Chaque région ou regroupement doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral. Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région ou regroupement.

LA FILIÈRE NATIONALE (NA & NB)

- » Cette filière est destinée aux gymnastes initiés et confirmés.
- » Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- » Sa finalité est le Championnat de France de la filière Nationale pour les gymnastes sélectionnés (NA) et le Trophée Fédéral pour les gymnastes non sélectionnés (NB).

LA FILIÈRE ÉLITE

- » Cette filière est destinée aux gymnastes confirmés et experts.
- » Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- » Sa finalité est le Championnat de France de la filière Élite.

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU COURS D'UNE MÊME SAISON SPORTIVE

- » Un gymnaste peut participer à une compétition sélective en filière Nationale ou Élite.
- » Il participera à la finale nationale de la filière la plus élevée pour laquelle il aura obtenu sa sélection.

FILIÈRES COMPATIBLES EN INDIVIDUEL ET SYNCHRO

- » Un gymnaste peut concourir lors de la même compétition :

	En individuel en filière		En synchro en filière
	FÉDÉRALE	→	NATIONALE
	NATIONALE	→	NATIONALE / ÉLITE
	ÉLITE 10 ans	→	NATIONALE / ÉLITE (sur dérogation)
	ÉLITE (autres catégories)	→	ÉLITE

DÉTERMINATION DU CLASSEMENT

- » Les 8 meilleurs gymnastes à l'issue des qualifications accèdent à la finale.
- » En TRI, le nombre de finalistes peut être ajusté, dans une limite maximum de 16, pour permettre la participation de 8 gymnastes de nationalité française quelle que soit la compétition et/ou son niveau.
- » Remise à zéro des scores lors des finales (Code FIG) pour toutes les catégories de toutes les filières.

DEMANDES DE DÉROGATION EN INDIVIDUEL OU SYNCHRONISÉ

(POUR UNE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE)

- » Les clubs peuvent déposer une demande de dérogation au plus tard 48h après la S4, par courriel à : cnstr_tu@ffgym.fr
- » Seuls les cas des gymnastes qui ont fait l'objet d'une demande de dérogation sont étudiés.
- » La CNS (NA) ou le DHN (EL) se réservent le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés au CDF.
- » La liste officielle des gymnastes sélectionnés au CDF est disponible sur le site fédéral quelques jours après la S4.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

RÉPÉTITION DE SAUTS VERTICAUX

FE (dans les L2)	NA (dans les L2)	EL (dans les L2)
Autorisé pour les 7-8 ans et les 9-10 ans	Interdit pour toutes les catégories (2 points de pénalité appliqués par les juges D)	Autorisé pour toutes les catégories (Code FIG)
Interdit pour les autres catégories (2 points de pénalité appliqués par les juges D)		

CONDITIONS POUR LES TRIPLES ET QUADRUPLES ROTATIONS

- » La réalisation des triples et quadruples saltos en compétition est soumise à validation préalable (voir tableaux ci-dessous) et Code FIG en vigueur (dispositions CMGA).

TRIPLES SALTOS		
FE	NA	EL
Interdit	Autorisés pour les gymnastes de la catégories 17 et + après validation	Avec 360° de vrille ou moins : autorisés après validation
	Seuls les éléments suivants peuvent être réalisés : 12.0.0.1.o 12.0.0.1.<	Avec + de 360° de vrille : autorisés pour les 17-21 ans et Seniors uniquement après validation

QUADRUPLES SALTOS		
FE	NA	EL
Interdit	Interdit	Autorisés pour les Seniors uniquement, après validation

PROCÉDURE DE DEMANDE POUR LES TRIPLES ET QUADRUPLES SALTOS

- » Au plus tard 10 jours avant la compétition.
- » Demande par courriel à validationdiff@ffgym.fr accompagnée de vidéos (ou liens vers des vidéos).
- » Validation par le DHN ou son représentant.
- » Le non-respect de cette procédure interdit l'inscription sur la liste officielle des gymnastes autorisés.
- » Un gymnaste qui réalise un triple ou quadruple salto sans être inscrit sur la liste officielle se verra attribuer la note de zéro sur le passage concerné.
- » Les gymnastes de nationalité étrangère possédant une licence à la FFGym peuvent réaliser des triples ou quadruples saltos s'ils les ont déjà présentés lors d'une compétition internationale (labellisée FIG).
- » Ces gymnastes doivent respecter la même procédure que pour les gymnastes de nationalité française.

COMPÉTITEURS, PAREURS ET ENTRAÎNEURS

COMPÉTITEURS

- » Pour toutes les filières :
 - Tenue des compétiteurs : application du Code FIG (bijoux, lunettes, bandeau, précaution pour les cheveux, etc...).

ENTRAÎNEURS / PAREURS

- » Le JA vérifie la conformité des tenues des gymnastes, pareurs et entraîneurs :
 - Le port de bijoux amples ou volumineux est interdit en parade (grandes boucles d'oreilles, bracelets amples, colliers, etc...).
 - Survêtement, tee shirt, polo, pantalon de survêtement, short ou leggings sans motif, chaussures de sport sont autorisés.
 - Les tenues représentant une nation ne sont pas autorisées.
 - Un juge en tenue peut être autorisé en parade, après accord du JA.

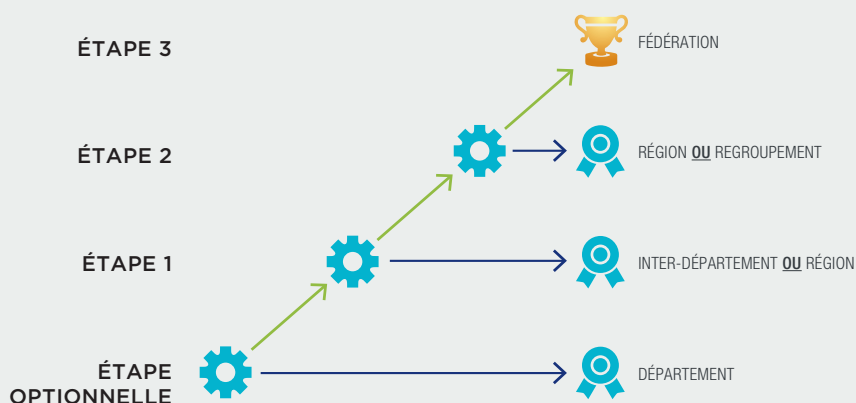
- » Consignes pour l'utilisation du tapis de parade :
 - En compétition, l'utilisation d'un deuxième tapis de parade est autorisé uniquement à partir de la catégorie 15-16 ans des filières NA et EL.
 - En individuel, si un seul tapis de parade est utilisé, il doit être positionné face au jury.
 - En synchronisé, les tapis de parades peuvent être utilisés en vis à vis.



FÉDÉRAL



CIRCUIT COMPÉTITIF



» Chaque région ou regroupement doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral. Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région ou regroupement.

ADAPTATION DU CODE FIG POUR LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- » En FE 7-8 ans et FE 9-10 ans chaque élément peut être répété une fois.
- » La chandelle intermédiaire n'entraîne pas d'interruption. Elle ne fait pas partie de l'exercice et le gymnaste sera noté sur tous les autres éléments. Une pénalité de 2 pts par chandelle intermédiaire est toutefois appliquée (juges à la difficulté).
- » Une arrivée pieds décalés n'entraîne pas l'interruption de l'exercice.
- » Si un gymnaste réalise un nombre de saltos supérieur à la limite indiquée dans le tableau « restrictions », une pénalité de 2 pts par salto supplémentaire est appliquée (juges à la difficulté).
- » Composition du jury :

COMPÉTITION INDIVIDUELLE	NOMBRE DE JUGES
Juge arbitre ¹	1
Juge à l'exécution ² (juges 1 à 6)	4/6
Juges HD ²	1/2
Juges à la difficulté (juges 7 et 8) ²	1/2
TOTAL	Mini : 6 Maxi : 11

¹ L'un des juges E peut exécuter la fonction de JA

² Choisir l'une ou l'autre des options, en fonction du nombre de juges disponibles



PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

» Les règles de compétition : Epreuves individuelles

- Chaque gymnaste doit réaliser 3 passages, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME DE COMPÉTITION												
		7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +
Passage 1	Exercices	deux L2 de 10 éléments (identiques ou différents) le meilleur des 2 compte										
Passage 2												
Passage 3	Temps de vol	de l'arrêt 3 chandelles d'élan puis 10 chandelles										

- lors des passages 1 et 2, chaque gymnaste doit respecter les restrictions indiquées dans le tableau ci-après

RESTRICTIONS PAR CATÉGORIE											
	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +
EXIGENCES	aucune		aucune		aucune		aucune		aucune		aucune
RESTRICTIONS	au plus, 1 élément comportant 360° de salto maximum avec ou sans ½ vrille		au plus, 2 éléments comportant 360° de salto maximum avec ou sans ½ vrille		au plus, 6 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 360° de vrille maximum		au plus, 8 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 540° de vrille maximum		les éléments doivent comporter 450° de salto maximum avec 720° de vrille maximum		- 1 double rotation (720° salto) maximum - 180° de vrille maximum par double rotation - 720° de vrille maximum dans les salto simples
en cas de non respect des restrictions : -2 pts par élément											

Calcul de la note pour le passage 3 :

Temps de Vol :

- » Le JA compte à haute voix les 3 chandelles d'élan

- » La note Temps de Vol est obtenue par :

- Utilisation d'un équipement Temps de Vol :

- le JA déclenche la machine au cours de la 4^{ème} chandelle réalisée
- la valeur affichée par l'équipement « Temps de Vol » indique le score obtenu.

- Utilisation d'un chronomètre :

- Le JA et un juge D déclenchent le chronomètre à la réception de la 3^{ème} chandelle d'élan
- Le temps du juge D ne sera utilisé qu'en cas de défaillance du JA
- La note est obtenue par soustraction de 3 secondes pour la réalisation des 10 chandelles à la valeur indiquée par le chronomètre (ou 3/10^{ème} de seconde par chandelle réalisée).

Calcul du score du gymnaste :

Le score de chaque gymnaste se fait par l'addition :

- » Du meilleur des deux L2
- » Du Temps de Vol

Classement :

- » Chaque organisateur (département, région ou regroupement) est libre de fractionner les palmarès en 2 catégories d'âge (sauf catégorie 17 et +), en fonction des effectifs.



TROPHÉE FÉDÉRAL

Le trophée fédéral est une compétition qui se déroule pendant le festigym

- » Les gymnastes Handi-Tramp participent dans des catégories FE spécifiques qui leur sont réservées
- » Le Trophée Fédéral est une compétition individuelle ouverte à tous les gymnastes ayant participé à au moins 1 compétition de la filière FE
- » Le Trophée Fédéral est également ouvert aux gymnastes de la filière

Nationale qui ne sont pas sélectionnés aux Championnats de France. Ils concourent dans des catégories distinctes (NB)

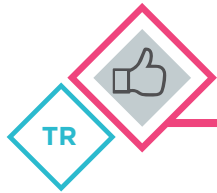
- » Toute participation en Nationale au cours de la saison (S1, S2, S3, S4) interdit la participation en FE lors du Trophée Fédéral
- » Deux classements par équipes sont établis lors du Trophée Fédéral :
 - Un classement FE
 - Un classement NB

- Dans chaque filière, le classement est déterminé par l'addition des 3 meilleurs scores de 3 gymnastes (minimum) à 6 gymnastes (maximum) désignés à l'avance.
- En cas de forfait de gymnastes choisis dans l'équipe, les modifications doivent être transmises au Directeur de la compétition la veille de la compétition avant 18h.

PROGRAMME

Le Trophée Fédéral se compose :

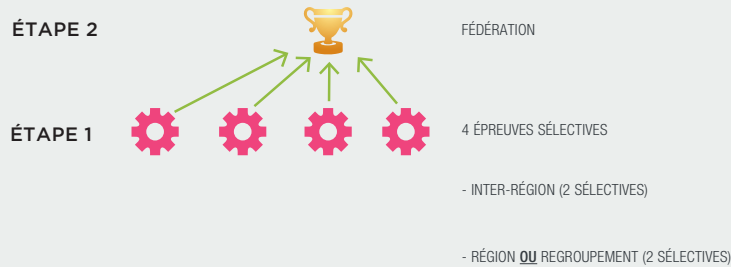
- » D'une épreuve qualificative :
 - FE : réalisation de 2 exercices L2 notés en exécution, HD et Temps de Vol
 - NB : réalisation de 2 exercices L2 en accord avec le chapitre « Programme et Conditions Particulières » de la filière Nationale
- » D'une épreuve finale :
 - Réservée aux 8 meilleurs gymnastes, par catégorie (FE ou NB), à l'issue du tour de qualification, en accord avec le chapitre « Détermination du Classement » des Généralités.
 - Lors de la finale, chaque gymnaste réalise :
 - Un L2 (FE)
 - Un L2 (NB)



PERFORMANCE



CIRCUIT COMPÉTITIF



FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE (NA)

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » Chaque gymnaste doit présenter un L1 et deux L2.
- » Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste (addition L1 + meilleur L2).
- » Pour les finales, le maximum de difficulté est identique à celui des qualifications.
- » Les L1 comportent des exigences propres à chaque catégorie (voir le tableau des exigences de la filière nationale).
- » Dans les catégories 9 ans, 10 ans, 11 ans, 12 ans et 13-14 ans, les gymnastes peuvent réaliser des éléments optionnels bonifiés dans le L1, selon les modalités suivantes :
 - Chaque gymnaste ne peut réaliser que 3 éléments optionnels maximum, dans son L1. **Si un gymnaste réalise + de 3 éléments optionnels, seuls les 3 bonus les + élevés seront comptabilisés.**
 - La valeur du bonus correspond à la difficulté de l'élément réalisé (par exemple : 4.0 ° = 0,5 pt).

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE A

- » Pour participer au CDF NA, il faut réaliser :
 - 2 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
- Lors des 4 compétitions sélectives :
 - S1 en région ou regroupement
 - S2 en région ou regroupement
 - S3 en inter-région
 - S4 en inter-région
- » Les gymnastes qui ne sont pas sélectionnés au CDF NA, sont sélectionnés pour le Trophée Fédéral en NB.

EXIGENCES DE LA FILIÈRE NATIONALE

NA 9 ANS			
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	1 1 réception ventre 2 1 réception dos	
	BONUS	4.0 o (avant ou arrière)	0,5 pt
		4.0 < (avant ou arrière)	0,6 pt
		4.1 o	0,6 pt

NA 10 ANS			
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	1 1 réception ventre 2 1 réception dos 3 1 élément comportant entre 270° et 450° de salto*	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		4.0 < (arrière)	0,6 pt
		4.1 <	0,6 pt

* saison 2022-2023 : pénalité de 1 pt en l'absence de cette exigence (au lieu de 2 pts)

NA 11 ANS			
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	1 1 réception ventre 2 1 réception dos 3 2 éléments comportant entre 270° et 450° de salto	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		5.0 o (cody ou ball out)	0,6 pt
		5.1 o	0,7 pt

NA 12 ANS			
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	1 1 réception ventre 2 1 réception dos 3 3 éléments comportant entre 270° et 450° de salto	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		5.0 o (cody)	0,6 pt
		5.0. < (ball out)	0,7 pt
		5.1 o	0,7 pt
		4.2 (full - arrière)	0,7 pt

NA 13-14 ANS				NA 15-16 ANS	NA 17ANS ET +
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	1 3 éléments de 360° de salto minimum (dont 1 en position <) 2 1 élément de 270° de salto avec réception ventre ou dos		EXIGENCES L1	EXIGENCES L1
	BONUS	5.0 o (cody)	0,6 pt	1 1 élément avec réception ventre ou dos comportant 270° de salto 2 1 élément comportant 450° de salto avec impulsion depuis le dos ou le ventre (en relation avec l'exigence 1) 3 au moins 4 éléments comportant 360° de salto minimum (peut inclure l'exigence 2)	1 1 élément avec réception ventre ou dos comportant au moins 270° de salto 2 1 élément de 360° de salto minimum avec 360° de vrille minimum 3 au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
		5.1 < (barani ball out)	0,7 pt		
		4.2 (full - arrière)	0,7 pt		
		4.3 (rudy)	0,8 pt		
		7.0.0.° (avant)	0,8 pt		

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE (NA) ET TROPHÉE FÉDÉRAL (NB)

» Le tour de qualification est appelé « ½ finale ».

» Lors de la ½ finale, chaque gymnaste doit réaliser deux L2 (pas de L1). Seul le meilleur des deux L2 est comptabilisé.

» Les 8 meilleurs gymnastes accèdent à la finale, en accord avec le chapitre "détermination du classement" des Généralités.



FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » Chaque groupe synchronisé doit présenter un L2.
- » Lors de la finale, le maximum de difficulté est identique à celui des qualifications.
- » **Constitution d'un groupe synchronisé :**
 - Les 2 gymnastes doivent être licenciés dans le même club.
 - Un gymnaste peut être remplacé si celui-ci est forfait en individuel, au moins 3 jours avant le début de la compétition (sauf CDF).
 - Les groupes synchronisés peuvent être mixtes.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE NA

Pour participer au CDF NA, il faut réaliser :

- » 2 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours
- » Lors des 4 compétitions sélectives :
 - S1 en région ou regroupement.
 - S2 en région ou regroupement.
 - S3 en inter-région.
 - S4 en inter-région.

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE NA

- » Le tour de qualification est appelé « ½ finale ».
- » Lors de la ½ finale, chaque groupe doit réaliser un L2.
- » Les 8 meilleurs groupes accèdent à la finale.
- » Si le nombre de groupes sélectionnés au championnat de France dans une catégorie est inférieur ou égal à 8, la ½ finale est supprimée et seule la finale est organisée.



CIRCUIT COMPÉTITIF

ÉTAPE 4

FÉDÉRATION



4 ÉPREUVES SÉLECTIVES

ÉTAPE 3

- INTER-RÉGION (2 SÉLECTIVES)

ÉTAPE 2

- RÉGION OU REGROUPEMENT (1 SÉLECTIVE)

ÉTAPE 1

- MASTERS

FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE

» Dans la filière EL, le surclassement peut-être autorisé avec l'accord du DHN. La demande doit être adressée par courriel à : derogation@ffgym.fr. Les années d'âge concernées par les surclassements sont indiquées dans la Lettre FFGym en vigueur.

PROGRAMME

CATÉGORIES EL 10 ANS, EL 11 ANS, EL 12 ANS, EL 13-14 ANS ET EL 15-16 ANS

- » Chaque gymnaste doit présenter un L1 et deux L2.
- » Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste (addition L1 + meilleur L2).
- » Les L1 comportent des exigences propres à chaque catégorie (voir chapitre "Exigences de la filière EL").
- » La catégorie EL 10 ans est mixte.

CATÉGORIES EL 17-21 ANS ET EL SENIOR :

- » Chaque gymnaste doit présenter deux L2.
- » Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Pour participer au CDF EL, il faut réaliser :
 - 1 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
 - Lors des 4 compétitions sélectives :

EL 10 ANS ET EL 11 ANS	AUTRES CATÉGORIES
S1 en région ou regroupement	Masters
S2 en région ou regroupement	S2 en région ou regroupement
S3 en inter-région	S3 en inter-région
S4 en inter-région	S4 en inter-région

EXIGENCES DE LA FILIÈRE ÉLITE

EL 10 ANS		
L1	EXIGENCES	1 3 éléments de 270° de salto minimum 2 1 réception dos 3 1 réception ventre
	EXIGENCE MANQUANTE	1 pt

EL 11 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	1 1 réception ventre 2 1 réception dos 3 1 élément comportant 360° de salto minimum et 360° de vrille minimum 4 au moins 8 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	2 pts Code FIG

EL 12 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	1 1 réception ventre 2 1 réception dos 3 1 élément comportant 360° de salto minimum et 360° de vrille minimum 4 au moins 8 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	2 pts Code FIG

EL 13-14 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES deux exigences de ne peuvent être cumulées sur un seul élément (Code FIG en vigueur)	1 1 réception dos ou ventre 2 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence 1 3 1 élément avec ou sans vrille comportant au minimum 720° de salto 4 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans au moins 360° de salto minimum 5 au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	2 pts Code FIG

EL 15-16 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES deux exigences de ne peuvent être cumulées sur un seul élément (Code FIG en vigueur)	1 1 réception dos ou ventre 2 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence 1 3 1 élément avec ou sans vrille comportant au minimum 720° de salto 4 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans 360° de salto minimum 5 au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	2 pts Code FIG



PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Le tour de qualification des Championnats de France est appelé « ½ finale ».
- » Lors de la ½ finale, chaque gymnaste doit réaliser deux L2 (pas de L1). Seul le meilleur des deux L2 est comptabilisé.
- » Les 8 meilleurs gymnastes accèdent à la finale en accord avec le chapitre "Détermination du classement".



FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » Chaque groupe synchronisé doit présenter un L2.
- » Dans la filière EL, le surclassement peut être autorisé avec accord du DHN. La demande doit être envoyée à l'adresse : derogation@ffgym.fr.
- » Les années d'âge concernées par les surclassements sont indiquées dans la Lettre FFGym en vigueur.
- » Les gymnastes de la catégorie EL 10 ans ne peuvent concourir en synchronisé que dans la filière NA, sauf demande de dérogation.

ACCÈS AU PODIUM :

- » Les groupes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance¹ des gymnastes qui les composent
- » Tous les groupes qui accèdent au podium sont récompensés
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls groupes composés de gymnastes licenciés dans le même club¹, au fur et à mesure du classement.

¹ l'appartenance à un même club est déterminée soit par le club principal, soit par le club secondaire

CONSTITUTION D'UN GROUPE SYNCHRONISÉ :

- » Un gymnaste peut être remplacé si celui-ci est forfait en individuel, au moins 3 jours avant le début de la compétition (sauf CDF).
- » Les groupes synchronisés peuvent être mixtes en EL 11-12 ans et EL 13-14 ans pour des gymnastes issus du même club.
- » Il est possible de constituer des groupes synchronisés issus de clubs différents dans toutes les catégories, à condition qu'ils ne soient pas mixtes et que les deux gymnastes concourent en EL en TRI.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Pour participer au CDF EL, il faut réaliser :
 - 1 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
 - Lors des 4 compétitions sélectives :

EL 11-12 ANS	AUTRES CATÉGORIES
S1 en région ou regroupement	Masters
S2 en région ou regroupement	S2 en région ou regroupement
S3 en inter-région	S3 en inter-région
S4 en inter-région	S4 en inter-région



PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Le tour de qualification est appelé « ½ finale ».
- » Lors de la ½ finale, chaque groupe doit réaliser un L2.
- » Les 8 meilleurs groupes accèdent à la finale.
- » Si le nombre de groupes sélectionnés au championnat de France dans une catégorie est inférieur ou égal à 8, la ½ finale est supprimée et seule la finale est organisée.



MASTERS

- » Le Masters est une compétition internationale réservée aux gymnastes de la filière Élite.
- » Des catégories (FIG) sont créées spécifiquement pour le Masters

(avec des années d'âge différentes de la saison FFGym).

- » La compétition est régie selon :
 - Le Code FIG en vigueur (Senior)

- Le Code FIG CMGA en vigueur (autres catégories)

- » Les cartes de compétition sont obligatoires pour tous les participants en TRI et TRS.

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES TRI

- » Chaque gymnaste doit présenter un L1 et un L2.
- » Le score de qualification de chaque gymnaste est obtenu par l'addition du L1 + L2.

- » Les 8 meilleurs gymnastes à l'issue du tour de qualification participent à la finale, selon les règles inscrites p.19 "DÉTERMINATION DU CLASSEMENT"

- » Les L1 comportent des exigences propres à chaque catégorie :

FIG 11-12 ANS		
L1 CODE FIG en vigueur	EXIGENCES	1 réception dos 1 réception ventre 1 élément comportant 360° de vrille minimum - au moins 8 éléments comportant 270° de salto minimum

FIG 13-14 ANS		
L1 CODE FIG en vigueur	EXIGENCES	1 réception dos ou ventre 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ① 1 élément avec ou sans vrille comportant au minimum 720° de salto 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans 360° de salto minimum - au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum

FIG 15-16 ANS		
L1 CODE FIG en vigueur	EXIGENCES	1 réception dos ou ventre 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ① 1 élément avec ou sans vrille comportant au minimum 720° de salto 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans 360° de salto minimum - au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum



PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES TRS

- » Chaque groupe synchronisé doit présenter un L2.
- » Les 8 meilleurs groupes à l'issue du tour de qualification participent à la finale.
- » Les groupes synchronisés peuvent être mixtes en FIG 11-12 ans et FIG 13-14 ans pour des gymnastes issus du même club.
- » Il est possible de constituer des groupes synchronisés issus de clubs différents dans toutes les catégories du Masters, à condition qu'ils ne soient pas mixtes.

SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN FILIÈRE ELITE

TRI

- » Les minima peuvent être obtenus de 2 façons :
 - L1 + L2 de qualification
 - L1 + L2 de finale

TRS

- » Pour obtenir sa sélection au Championnat de France dans la filière Élite, un groupe synchronisé doit, lors de son L2 ou de la finale :
 - réaliser le minimum de difficulté de la catégorie FFGym dans laquelle il doit concourir au cours de la saison.
 - obtenir le total sélectif de la catégorie dans laquelle il doit concourir au cours de la saison.



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- » Une équipe est composée de 4 gymnastes masculins ou 4 gymnastes féminines (3 au minimum) nés en 2014 et avant. Les clubs engagent leurs équipes sélectionnées en précisant le nom des gymnastes.
- » Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par niveau et un maximum de deux équipes sur les 3 niveaux.
- » L'ordre d'inscription est l'ordre de passage des compétiteurs au sein de l'équipe.
- » Les modifications sont possibles jusqu'à 5 jours avant la compétition. Après cette date, seules les modifications pour raisons médicales et sur justificatif sont acceptées, tant que la compétition n'est pas commencée.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

- » Ce règlement est identique pour les filles et les garçons
- » Il existe 3 niveaux lors de cette compétition :

NIVEAUX DE COMPÉTITION	NATIONALE 1	NATIONALE 2	NATIONALE 3
NOMBRE D'ÉQUIPES	10 équipes	10 équipes	16 équipes (les 1 ^{ère} de chaque région à l'issue des S3 et S4 + complément par classement vertical national)
ÉQUIPE FORFAIT Remplaçants issus du classement vertical national	Pas de remplaçant	Pas de remplaçant	Remplaçants issus du classement vertical national

* Un club dont l'une des 2 équipes qualifiées pour les CDF par équipes est déclarée forfait, doit obligatoirement participer dans le niveau le plus élevé pour lequel il a obtenu une qualification.

- » Les clubs doivent présenter :
 - Un juge pour 1 ou 2 équipes engagées
 - Deux juges pour 3 ou 4 équipes engagées
 - » Les gymnastes d'une même équipe doivent porter des tenues identiques. Les hommes peuvent choisir de porter un short ou un sokol de même couleur pendant la compétition, indépendamment les uns des autres, sans pénalité.
- Toutefois, lors des présentations, ils doivent porter une tenue identique. En cas de manquement à cette règle, l'équipe sera pénalisée de 0.2 pt sur le total de chaque gymnaste qui la compose.

MODE DE SÉLECTION

» Ce système est basé sur des montées et descentes en N1, N2 et N3 ainsi qu'une qualification à l'issue des S3 et S4.

CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES		CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES		CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES	
N1		N2		N3	
1	Clubs maintenus en N1	1	Clubs promus en N1	1	Clubs promus en N2
2		2		2	
3		3		3	
4		4	Clubs maintenus en N2	4	Doivent repasser par les sélections lors des S3 et S4 comme décrit au paragraphe "MONTÉES / DESCENTES"
5	Clubs relégués en N2	5		5	
6		6		6	
7		7		7	
8		8	Clubs relégués en N3	8	
9		9		9	
10		10		10	
				11	
				12	
				13	
				14	
				15	
				16	

MONTÉES / DESCENTES

NATIONALE 1

- » Si l'un des 3 clubs promus est déjà représenté en N1, il reste en N2. Il sera remplacé par l'un des clubs suivants, selon le classement.

NATIONALE 2

- » Si l'un des 3 clubs promus est déjà représenté en N2, il reste en N3. Il sera remplacé par l'un des clubs suivants, selon le classement.
- » Un club rétrogradé de la N1 à la N2 qui possède déjà une équipe en N2, est reversé en N3 de manière à conserver une équipe en N2 et une équipe en N3.
- » En conséquence, le 1^{er} rétrogradé de N2 (club arrivé 8^e) se maintient en N2, et ainsi de suite.

NATIONALE 3

- » Les places restantes en N3 seront attribuées selon les modalités suivantes :
 - A l'issue de la S3 et de la S4, seul le meilleur L2 de chaque gymnaste est conservé.
 - les 3 meilleurs L2 sont additionnés pour chaque club. Pour les clubs déjà représentés en N1 ou N2, les L2 classés 4^e, 5^e et 6^e seront comptabilisés.
 - La meilleure équipe féminine et la meilleure équipe masculine de chaque région ou regroupement est sélectionnée en N3.

- Si le 1^{er} club de ce classement est déjà représenté en N3, la place est attribuée au 2^e et ainsi de suite.
- Pour compléter la N3, toutes les autres équipes font l'objet d'un classement vertical national. Les 3 meilleures équipes de ce classement intègrent la N3
- » En cas de défection d'une équipe en N3, l'équipe remplaçante est issue du classement vertical national, dans l'ordre du classement.
- » Un club qui a déclaré forfait lors du CDF Equipes précédent, devra repasser par les sélections lors des S3 et S4 pour prétendre à concourir en N3.



CAS D'EX AEQUO

- » Pour tous les cas d'ex æquo se référer au chapitre « Règlementation Générale du Règlement Technique en vigueur.

CAS PARTICULIERS POUR LA PARTICIPATION EN N1

Gymnastes autorisés à concourir :

- » Chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (10 gymnastes au maximum) et transmettre à la FFGym la liste correspondante avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :
 - La copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de

l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;

- Une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).
- » Tous les gymnastes identifiés par un club devront être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- » Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en N1 sera publiée.

Gymnastes formés localement

- » Pour être classée, chaque équipe doit faire concourir

obligatoirement deux gymnastes formés localement (GFL).

- » Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :
 - a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
 - et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée
- » *L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.

PROGRAMME

ÉPREUVE QUALIFICATIVE

- » Les équipes sont réparties en groupes selon le classement.
- » L'épreuve qualificative se compose d'un L2 pour chacun des 4 gymnastes des clubs.
- » L'exercice L2 n'est pas soumis à des minima ou maxima de difficulté.
- » Les 3 meilleures notes sont additionnées pour donner le score du club

ÉPREUVE FINALE

- » Les 5 premiers clubs de chaque niveau sont qualifiés pour la finale.
- » Les 5 équipes finalistes sont partagées en deux séries de 10 gymnastes (2 gymnastes par équipe et par série).
- » L'ordre de passage est le même qu'en qualification.
- » L'épreuve finale se compose d'un L2 pour chacun des 4 gymnastes des clubs finalistes, après remise à zéro des scores à l'issue de l'épreuve qualificative.
- » Les 3 meilleures notes sont additionnées pour chaque équipe pour donner le score final du club.



HANDI-TRAMP

LA COMPÉTITION

- » La compétition Handi-Tramp est une compétition individuelle ouverte aux gymnastes porteurs d'un handicap.
- » Cette compétition se déroule simultanément aux compétitions de la filière Fédérale en Trampoline.
- » Pour le Trophée fédéral, les gymnastes porteurs d'un handicap concourent individuellement **et** peuvent être également intégrés à une équipe de leur club (avec application du règlement adapté Handi-Tramp).

QUALIFICATION ET ENGAGEMENT

- » Tous les gymnastes ayant participé aux compétitions qualificatives de niveau inter-départemental, régional **ou** regroupement sont qualifiés pour le Trophée fédéral

LES CATÉGORIES

Handi-Tramp 9-12 ans		Handi-Tramp 12 ans et plus	
Difficulté maximum : 2,8 pts		Difficulté maximum : 6,0 pts (les rotations transversales de 720° ne sont pas autorisées)	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin

- » Les gymnastes âgés de 12 ans ont la possibilité de s'engager au choix dans l'une **ou** l'autre des catégories.
- » Un classement individuel spécifique au Trophée Fédéral Handi-Tramp sera proposé sur la base des catégories d'âge et en correspondance avec les catégories du Trophée Fédéral Trampoline ouvert aux handi :
- Un classement féminin 9-12 ans ;
- Un classement masculin 9-12 ans ;
- Un classement féminin 12 ans et plus ;
- Un classement masculin 12 ans et plus.



LE JUGEMENT

- » La compétition Handi-Tramp est intégrée aux compétitions sélectives de la filière Fédérale et au Trophée fédéral.
- » Le jugement de la compétition est réalisé par le jury de la compétition d'après le règlement FFGym et avec les adaptations Handi-Tramp FFGym.
- » Il est demandé 1 juge de niveau 1 par club et par catégorie. Un tirage au sort est réalisé au moins 7 jours avant la compétition. Les jurys sont mis en ligne avant la compétition. La présence à la réunion de juges est obligatoire pour les juges désignés par le tirage au sort y compris les juges désignés comme remplaçants.
- » La tenue des juges doit être conforme au règlement fédéral. Les juges non prévus dans les jurys ne sont pas obligés d'être présents le jour de la compétition.
- » Pour faciliter le développement du Handi-Tramp, les clubs peuvent dans leurs 2 premières saisons de pratique, obtenir une dérogation, s'ils en font la demande. Cette demande doit être faite avant le tirage au sort des juges auprès du responsable de la compétition.

PROGRAMME TECHNIQUE ET AMÉNAGEMENTS

- » Pour chaque compétition, il suffit de fournir à l'accueil des clubs les documents suivants agrafés pour chaque athlète :
 - CARTE DE COMPÉTITION spécifique Handi-Tramp
 - + LISTE DES AMÉNAGEMENTS (2 pages)

PROGRAMME HANDI-TRAMP 2022-2023

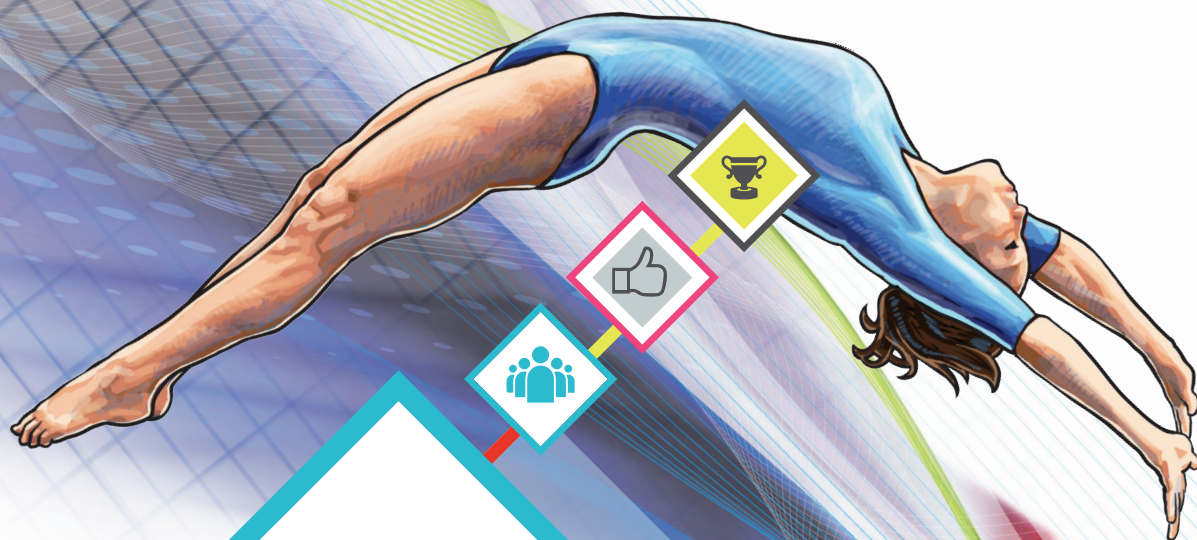
EXERCICES DE BASE	AMÉNAGEMENTS	PÉNALITÉ EXÉ	VALEUR DIFF	COMMENTAIRES	METTRE UNE CROIX SI UTILISÉ
SAUT GROUPÉ	Prise d'au moins un genou	Pénalité maxi 0,2 pour le groupé			
SAUT ÉCART	Croix de St André	0,2			
	Jambes en dessous du bassin à + 135°	0,2			
SAUT CARPÉ	Jambes en dessous du bassin à + 135°	0,1			
½ VRILLE	Si arrivée 1 pied mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1	Autorisation de poursuivre	
VRILLE	Possible par deux demi et pose de pied intermédiaire	0,2	0,2		
ASSIS DEBOUT	Arrivée jambes fléchies ou décalées	0,2			
	Le compétiteur reste assis et ne remonte pas	0,5		Autorisation de poursuivre	
ASSIS ½ VRILLE DEBOUT	Si la ½ vrille n'est pas complète	Pas de pénalité	0,1		
	Arrivée un pied mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1	Autorisation de poursuivre	
	Assis debout ½ tour debout	0,2	0,1		
½ ASSIS DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1		
	½ debout assis debout	0,2	0,1		
½ ASSIS ½ DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,2		
VENTRE DEBOUT	4 pattes ventre 4 pattes debout	0,2	0,2	2 éléments	
	4 pattes ventre debout	0,1	0,2	2 éléments	
	Ventre debout départ accroupi	0,1	0,2	2 éléments	
	Retour accroupi	0,1	0,1	1 élément	
	Retour un pied avec enchaînement ou fin	Pas de pénalité	0,1	Autorisé si enchaînement	
½ VENTRE DEBOUT	Demi debout + ventre debout	0,2	0,3	2 éléments	
	Demi 4 pattes ventre debout	0,1	0,3	2 éléments	
	Si diagonale	Pas de pénalité			
DOS DEBOUT	Pas de maintien de jambes au contact	Pénalité habituelle			
	Assis dos debout	0,2	0,2	2 éléments	
	Dos dos debout ou aide des mains	0,2	0,2	2 éléments	
	Dos assis debout	0,2	0,2	2 éléments	
DOS ½ DEBOUT	Si demi vrille non terminée mais enchaînement	Pas de pénalité	0,3	2 éléments	
½ DOS DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,3	2 éléments	
	Demi debout dos debout	0,2	0,3	2 éléments	
½ DOS ½ DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,4	2 éléments	

ÉLÉMENTS JOKER : ÉLÉMENT SÉPARÉ

EXERCICES DE BASE	AMÉNAGEMENTS	PÉNALITÉ EXÉ	VALEUR DIFF	COMMENTAIRES	METTRE UNE CROIX SI UTILISÉ
SALTO AVANT GROUPE	4 pattes rentré tête debout	0,1	0,3	Possibilité de présenter séparément	
	4 pattes rentré tête debout + pose de mains	0,2	0,3		
	4 pattes rentré tête assis debout	0,2	0,3		
	Debout fléchi rentré tête debout	0,1	0,3		
	Debout fléchi rentré tête assis debout	0,2	0,3		
	Debout rentré tête debout	0,1	0,3		
	Arrivée assis directe par le rentré tête	0,2	0,4		
	Arrivée debout talons déséquilibre arrière	0,1	0,4		
SALTO ARRIÈRE GROUPE	Pull-over par le groupé (bombe)	0,1	0,3	Possibilité de présenter séparément	
	Pull par chute dos bassin roulade rebond				
	Avec pose de mains	0,2	0,3		
	Pull par chute dos bassin roulade rebond				
	Sans pose de mains	0,1	0,3		
	Arrière arrivé 4 pattes (seul)	0,3	0,3		
	Arrière groupé diagonale	Pas de pénalité	0,4		
<i>Si parade ou aménagements ou aide, la pénalité du règlement se cumule avec celle du tableau</i>	CAT TWIST		0,2	A présenter séparément	
	ROLLER		0,2		
	DOS ½ VENTRE DEBOUT		0,2		
	ASSIS ½ VENTRE DEBOUT		0,2		
	VENTRE ½ DOS DEBOUT		0,2		
	VENTRE DOS DEBOUT		0,3		
	VENTRE ½ VENTRE DEBOUT		0,4		
	DOS ½ DOS DEBOUT		0,4		
	CORSCREW		0,5		

PÉNALITÉS D'EXÉCUTION SUPPLÉMENTAIRES ET AMÉNAGEMENTS AUTORISÉS

1. Les chandelles intermédiaires sont autorisées pour un total de trois au maximum.
2. Au delà de 3 chandelles, une pénalité de 2 pts est appliquée par les juges à la difficulté, par chandelle supplémentaire.
3. Un élément difficile présent dans la liste spécifique peut être présenté et noté sur un point, séparément de l'exercice (Joker), il peut remplacer un autre élément. Dans ce cas les neuf autres éléments composent l'exercice auquel sont ajoutés les points obtenus par le joker.
4. L'entraîneur peut être autorisé à parler à haute voix au compétiteur sans pénalité.
5. Le « lancer retiré » de tapis est autorisé si nécessaire, même au milieu de l'exercice mais pénalisé de 0,2. Ce jet de tapis n'est pas compté comme une interruption d'exercice.
6. Le temps de départ peut être augmenté si nécessaire de 30 secondes de plus par pénalité, mais les pénalités restent les mêmes (0,2 pour 1'30 / 0,4 pour 2' / 0,6 pour 2'30).
7. Tous les éléments de base trampoline sont remplaçables par des éléments d'adaptation ou d'aménagements figurant dans une grille correspondante, moyennant un système de pénalités en exécution. (Voir éléments d'aménagement).
8. La valeur en difficulté d'un élément aménagé figure dans le tableau des éléments autorisés, il ne représente qu'un seul élément, ou le même nombre d'éléments que l'élément de base qu'il remplace.
9. L'aide à la réalisation d'un salto est autorisée si l'exercice est présenté séparément dans le cadre du « Joker » pénalité de 0,3 en exécution.
10. La parade sur le trampoline sans aide à la réalisation est autorisée dans le cadre du « Joker » pénalité 0,2 pour l'élément.
11. La parade sur le trampoline par sécurité peut être autorisée pour la durée de tout le mouvement si le pareur est du côté opposé au jury et qu'il ne touche pas le compétiteur : pénalité de 0,3 retirés lors de la pénalité de stabilité finale.
12. Dans le cas d'un arrêt total d'exercice par chute, ou coupure de toile suivi d'une reprise de la suite de l'exercice, l'arrêt n'est pas considéré comme une interruption mais la pénalité est de 1 point par juge E.
13. L'arrêt final n'est pas pénalisé s'il est effectué sur un pied.
14. Au cours d'un enchaînement, une liaison entre deux éléments qui se fait seulement sur un pied ne donne pas d'arrêt d'exercice.
15. Un oubli d'un élément est pénalisé d'un point mais il n'y a pas d'interruption d'exercice. (Réservé handicap mental).
16. Erreur de départ ou oubli dans les 4 premières touches. Autorisation de recommencer mais pénalité de 2 pts par le JA.
17. Un seul élément peut être répété une seule fois, sans avoir de pénalité.
18. La pénalité finale sur les 3 secondes d'arrêt n'est pas appliquée, si intention visible d'arrêt puis déséquilibre du au handicap. (Réservé pour handicap physique jambes).
19. Dans le cas d'une orthèse ou prothèse, le port du sokol est aménageable en pantalon blanc.
20. Dans le cas d'un problème mental, l'entraîneur peut solliciter du JA l'autorisation de passer en dernier dans l'échauffement et en premier dans la compétition, de manière à ce que l'enchaînement soit conservé en mémoire.
21. Dans le cas d'un handicap avéré sur l'incapacité de tendre les pointes la pénalité du pied n'est pas appliquée.



3.

Organisation Compétitive TUMBLING

p45	ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS
p46	GÉNÉRALITÉS
p52	FÉDÉRAL
p54	PERFORMANCE
p62	ÉLITE
p69	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Vous retrouverez les abréviations et définitions suivantes dans le règlement technique et la lettre FFGym.

- » **FIG** : Fédération Internationale de Gymnastique
- » **FFGym** : Fédération Française de Gymnastique
- » **RTF** : Représentant Technique Fédéral
- » **DTN** : Directeur Technique National
- » **DHN** : Directeur du Haut Niveau
- » **CNS** : Commission nationale spécialisée
- » **L1** : Libre 1
- » **L2** : Libre 2
- » **FE** : Fédérale
- » **NA** : Nationale
- » **N1** : Nationale 1 (CDFE)
- » **N2** : Nationale 2 (CDFE)
- » **EL** : Élite
- » **JA** : Juge arbitre
- » **E** : Exécution
- » **D** : Difficulté
- » **pt / pts** : point(s)
- » **S1** : Sélective 1
- » **S2** : Sélective 2
- » **S3** : Sélective 3
- » **CDF** : Championnat de France
- » **CDFE** : Championnats de France par équipes
- » **GFL** : Gymnastes formés localement
- » **CMGA** : Compétition mondiale par groupe d'âge

GÉNÉRALITÉS

LES JURYS

» Le Code FIG en vigueur (2022-2024) est appliqué (sauf cas spécifiquement mentionnés dans cette brochure ou dans la lettre FFG)

» Obligation est faite à tous les clubs d'engager au moins un(e) juge licencié(e) (deux au maximum) pour toute la durée de la compétition.

» Composition des jurys

	FÉDÉRAL		NATIONAL	ÉLITE
	Compétitions régionales	Trophée Fédéral		
Juge arbitre	1	1	1	1
Juge à l'exécution¹ (juges 1 à 6)	2 ou 4 ou 6	4 ou 6	4 ou 6	4 ou 6
Juge à la difficulté² (juges 7 et 8)	0 ou 1 ou 2	1 ou 2	2	2

¹ choisir l'une ou l'autre des options, en fonction du nombre de juges disponibles

² cette fonction peut être exercée par le JA

» Exigence de niveau des juges par filière et par compétition:

Compétitions	Filières	Niveau des juges				
		1	2	3	4	5
Compétition régionale	FE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Trophée Fédéral	FE		Oui	Oui	Oui	Oui
S1 à S3	NA		Oui	Oui	Oui	Oui
	EL			Oui	Oui	Oui
CDFE	NA 2			Oui	Oui	Oui
	NA 1			Oui	Oui	Oui
Masters	EL			Oui	Oui	Oui
CDF	NA			Oui	Oui	Oui
	EL				Oui	Oui

» Exigence de niveau des juges par fonction exercée :

NIVEAUX	Filières	Note E	Note D	JA
1	FE	X	X	
	NA			
	EL			
2	FE	X	X	
	NA	X	X	
	EL			
3	FE	X	X	
	NA	X	X	
	EL	X*	X*	
4	FE	X	X	X
	NA	X	X	
	EL	X	X	
4A	FE	X	X	X
	NA	X	X	X
	EL	X	X	X
5	FE	X	X	X
	NA	X	X	X
	EL	X	X	X

* Sauf CDF

RÉUNION DES JUGES

» La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire (au Trophée Fédéral, la présence à la réunion des juges n'est obligatoire que pour les juges désignés par tirage au sort qui aura lieu préalablement à la compétition).

» Lors des compétitions nationales, l'absence de juge entraîne une amende de 305 €. Elle doit être réglée, par le club, auprès du directeur de la compétition avant le début des épreuves

» En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion de juge, ou pendant la compétition, c'est le juge « réserve » qui le remplace. L'amende pour défaut de juge devra être réglée.

» Les compétiteurs juges sont interdits.

LE JUGEMENT

CALCUL DES NOTES

Notes d'exécution

- » Pour toutes les catégories :
 - se référer au point 18.2 (et suivants) du code FIG 2022-2024.

Notes de difficulté

- » Pour la filière Fédérale :
 - la valeur des éléments est la valeur FFGym (fédéral et régional)
 - les éléments de difficulté supérieurs à 1,60 pts sont interdits (valeur FFGym Fédérale ou Régionale)

» Pour les catégories Nationales (sauf 17 et +) et Elite 13-14

- la valeur des éléments est la valeur FFGym.

» Pour les catégories Nationales 17 et + et Elite 15-16 et Senior :

- la valeur des éléments est la valeur FIG

Éléments DIFF 2022-2024	Symboles	Valeurs FIG	Valeurs FFGym	Valeurs FFGym
		National 17 et + Elite 15-16 et Senior		Fédéral et Régional
Saut en extension	!	Interdit	Interdit	0,0
Roue	X	0	0	0.1
Rondade	(	0.1	0.1	0.1
Flip	f	0.1	0.1	0.3
Saut de mains	S	0.1	0.1	0.3
Tempo	^	0.2	0.4	0.4
Salto arrière groupé	- O	0.5	0.5	0.5
Salto arrière carpé	- <	0.6	0.6	0.6
Salto arrière tendu	- /	0.6	0.6	0.6
Salto avant groupé	. - O	0.6	0.6	0.6
Salto avant carpé	. - <	0.7	0.7	0.7
Salto avant tendu	. - /	0.7	0.7	0.7
Salto latéral groupé	- O X	0.5	0.6	0.6
Salto latéral carpé	- < X	0.6	0.6	0.6
Barani	. 1	0.8	1.1	1.1
Demi-vrille	1	0.7	1	1
Vrille arrière	2	0.9	1.2	1.2
Vrille avant	. 2	1.0	1.3	1.3
Vrille-et-demi arrière	3	1.1	1.4	1.4
Vrille-et-demi avant	. 3	1.2	1.5	1.5
Double vrille	4	1.3	1.6	1.6
Double vrille-et-demi	5	1.6	1.9	Interdit
Triple vrille	6	1.9	2.2	Interdit
Double arrière groupé	- - O	2	2.6	Interdit
Double arrière carpé	- - <	2.2	2.8	Interdit
Double arrière tendu	- - /	2.4	3	Interdit
Double salto latéral groupé	- - O X	2.0	2.6	Interdit
Double salto latéral carpé	- - < X	2.2	2.8	Interdit
Double avant groupé	. - - O	2.4	3	Interdit
Double avant carpé	. - - <	2.6	3.2	Interdit
Demi double avant groupé	1 - O	2.2	2.8	Interdit
Demi double avant carpé	1 - <	2.4	3	Interdit
Double arrière groupé demi	- 1 O	2.2	2.8	Interdit
Double arrière tendu demi	- 1 /	2.6	3.2	Interdit
Full in groupé	2 - O	2.4	3	Interdit
Full in carpé	2 - <	2.6	3.2	Interdit
Full in tendu	2 - /	2.8	3.4	Interdit
Back full puck (groupé)	- 2 O	2.4	3	Interdit

Back full tendu	- 2 /	2.8	3.4	Interdit
Full in half out groupé	2 1 O	2.8	3.4	Interdit
Full in half out tendu	2 1 /	3.2	3.8	Interdit
Double full in back tendu	4 - /	3.6	4.2	Interdit
Full full groupé (FIFO)	2 2 O	3.2	3.8	Interdit
Full full demi groupé (FIFO demi)	2 3 O	3.8	4.4	Interdit
Full full tendu (FIFOL)	2 2 /	3.6	4.2	Interdit
Full full demi tendu (FIFOL demi)	2 3 /	4.2	4.8	Interdit
Miller groupé	4 2 O	4.4	Interdit	Interdit
Miller tendu	4 2 /	4.8	Interdit	Interdit
Double full double full tendu	4 4 /	6.4	Interdit	Interdit
Triple arrière groupé	- - - O	4.5	Interdit	Interdit
Triple arrière carpé	- - - <	5.1	Interdit	Interdit
Triple arrière tendu	- - - /	5.7	Interdit	Interdit
Full back back groupé	2 - - O	6.3	Interdit	Interdit
Full back back carpé	2 - - <	6.9	Interdit	Interdit
Full back back tendu	2 - - /	7.5	Interdit	Interdit
Full full full groupé	2 2 2 O	11.1	Interdit	Interdit
Full full full tendu	2 2 2 /	12.3	Interdit	Interdit

Bonus de difficulté :

» Pour les Hommes (sauf Élite Senior) :

- le 2e élément d'une valeur supérieure ou égale à 2,0 points de difficulté réalisé dans une même série sera bonifié d'1 point à la difficulté (limité à 1 point de bonus).

» Pour les Femmes :

- le 2e élément, 3e élément etc. d'une valeur supérieure ou égale à 2,0 points de difficulté réalisé dans une même série sera bonifié d'1 point à la difficulté à chaque fois.

Total points

» Pour toutes les catégories, le total d'une série de tumbling est calculé comme suit :

- Total des 2 médianes d'exécution + difficulté – pénalités

» Se référer au point 18.2.6 du code FIG 2022-2024

CARTES DE COMPÉTITION

- » Elles sont obligatoires pour les catégories Elite 15-16 et Senior.
- » Vous pouvez vous les procurer sur le site de la FFGym.

LES EXERCICES DE COMPÉTITION

- » Les programmes compétitifs sont définis dans les pages suivantes, classés par filières.
- » A l'exception des éléments suivants : rondade, flip, tempo, vrille arrière, aucun autre élément ne peut être répété dans une même phase de compétition.
- » Toutes les séries doivent se terminer par un salto.
- » En catégorie fédérale, le saut en extension est autorisé à la place du salto final. Le non-respect de cette règle entraîne une déduction de 2,0 pts par le JA. (se référer au point 17.4 du code FIG 2022-2024)
- » Chaque série doit se terminer sur les pieds, sur l'aire ou la zone de réception ou la piste de tumbling, sinon le dernier élément n'est pas comptabilisé. (se référer au point 17.1 du code FIG 2022-2024)
- » Le DHN, le RTF et le JA se réservent le droit de faire changer ou interdire un élément, ou la participation d'un compétiteur, si cet élément représente un danger pour son intégrité physique.
- » **Pour davantage d'informations sur les dispositions particulières concernant les juges, se référer au chapitre "Réglementation Générale" du Règlement Technique en vigueur.**

LES COMPÉTITIONS

LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

- » Les compétitions sélectives inter-régionales, les Masters et les CDF sont des compétitions exclusivement individuelles.
- » Leurs programmes diffèrent selon les filières, les catégories, et la nature des compétitions.

LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

- » Les Championnats de France par équipes (CDFE) et le Trophée Fédéral sont les deux seules compétitions par équipes.
- » Elles donnent lieu exclusivement à un classement par équipes.

LES 3 FILIÈRES DE COMPÉTITION

La filière FÉDÉRALE (FE)

- » Cette filière est destinée aux débutants et initiés.
- » Sa finalité est le Trophée Fédéral.
- » Ces compétitions sont exclusivement par équipes.
- » Les régions sont libres de prévoir un classement individuel pour les compétitions se déroulant sur leur territoire.

La filière NATIONALE (NA)

- » Cette filière est destinée aux initiés et confirmés.
- » Ces compétitions donnent lieu à

un classement individuel.

- » Sa finalité est le CDF.

La filière ÉLITE (EL)

- » Cette filière est destinée aux confirmés et experts.
- » Ces compétitions donnent lieu à un classement individuel.
- » Sa finalité est le CDF.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

Changement de filière au cours d'une même saison

- » Un gymnaste peut participer à une compétition sélective en NA ou en EL.
- » Il devra participer à la finalité nationale de la filière la plus élevée pour laquelle il a obtenu sa qualification.

Accès à la finale

- » Les 8 meilleurs compétiteurs des phases qualificatives accèdent à la finale. Les 8 meilleurs compétiteurs de nationalité française participent à la finale quel que soit le nombre de gymnastes de nationalité étrangère finalistes.

Conditions de réalisation des éléments à haute valeur de difficulté

- » Les difficultés dont la valeur est supérieure ou égale à 4,4 pts (valeur FIG) ne peuvent être réalisées en compétition qu'après validation par le DHN ou son représentant.
- » La demande de validation doit être faite par courriel (à validationdiff@ffgym.fr) au moins 10 jours avant la compétition, accompagnée de vidéos.
- » Le non-respect de cette procédure interdit l'inscription sur la liste officielle des gymnastes autorisés.
- » Un gymnaste qui réalise, en compétition, un élément de difficulté supérieure ou égale à 4,4 pts sans être inscrit sur la liste officielle sera immédiatement disqualifié de la compétition.
- » Les gymnastes de nationalité étrangère possédant une licence à la FFGym peuvent réaliser ces éléments s'ils les ont déjà présentés lors d'une compétition internationale (labellisée FIG).

LES TENUES

COMPÉTITEURS

- » Application du point 6 du code FIG 2022-2024 sauf dispositions particulières en filière Fédérale (cf. article 2.1).

ENTRAÎNEURS

- » Survêtement du club et chaussures de sport (tee-shirt du club et short

de couleur unie sont autorisés).

- » Les tenues représentant une nation sont interdites.

JUGES

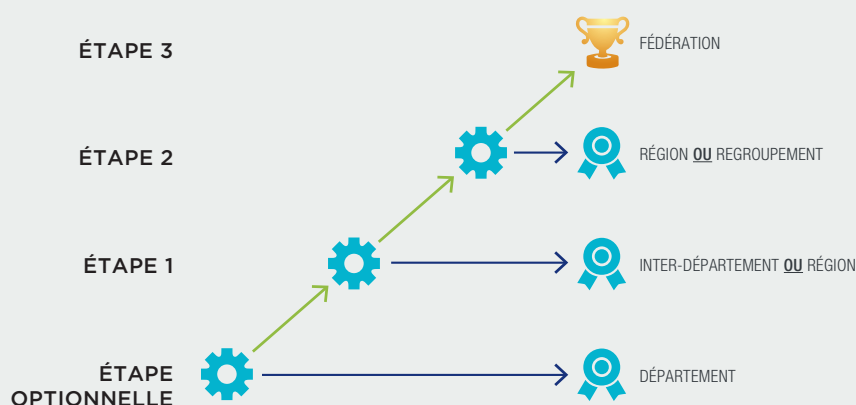
- » Tenue des juges :
 - Femmes : chemisier blanc, veste

de tailleur bleu marine (noir autorisé), jupe ou pantalon bleu marine (noir autorisé), chaussures noires.

- Hommes : costume bleu marine (noir autorisé), chemise blanche, chaussures noires, cravate facultative.



CIRCUIT COMPÉTITIF



- » Chaque région **ou** regroupement doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral.
- » Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région **ou** regroupement.

GÉNÉRALITÉS

CATÉGORIES COMPÉTITIVES

- » Selon l'âge des compétiteurs, les clubs peuvent constituer des équipes dans deux catégories distinctes :
- Fédérale 9-14 ans
- Fédérale toutes catégories (9 ans et +)

ENGAGEMENT AU TROPHÉE FÉDÉRAL (QUI A LIEU LORS DU FESTIGYM)

- » Les clubs ayant participé à une compétition interdépartementale, régionale ou regroupement sont sélectionnés pour le Trophée Fédéral.
- » Les clubs peuvent modifier la composition de leur équipe.
- » Les gymnastes qualifiés pour les championnats de France en Filière Nationale ou Élite ne peuvent pas participer au Trophée Fédéral.

- » Un gymnaste n'est pas autorisé à participer au Trophée Fédéral et au Championnat de France par équipes.

LE MATÉRIEL EN RÉGION OU REGROUPEMENT

- » Tout type de support (fast track, piste de tumbling, piste gonflable, piste d'acro...).

LE MATÉRIEL AU TROPHÉE FÉDÉRAL

- » Piste gonflable de 15 mètres de long.
- » Course d'élan à hauteur de piste de 6 mètres de long minimum.
- » Aire de réception à hauteur de piste de 3 mètres de large sur 6 mètres de long.
- » Les paramètres de la piste gonflable ne peuvent être modifiés en cours de compétition que par le JA et pour des raisons de sécurité.

TENUE DES COMPÉTITEURS

- » Pour les femmes : justaucorps ou t-shirt uni près du corps et/ou cycliste ou short uni autorisé, chaussons et/ou chaussettes ou pieds nus.
- » Pour les hommes : léotard et short ou t-shirt uni près du corps et/ou cycliste uni autorisé, chaussons et/ou chaussettes ou pieds nus.
- » Les gymnastes d'une même équipe doivent porter une tenue identique. En cas d'équipe mixte, la couleur dominante de la tenue des filles et des garçons doit être similaire.
- » Les tenues représentant une nation sont interdites.



LES JUGES POUR LE TROPHÉE FÉDÉRAL

- » Tout club qui engage une équipe doit engager un juge de niveau 2 minimum
- » Un tirage au sort déterminera les juges sélectionnés pour officier le jour de la compétition

- » La composition du jury sera publiée sur le mini-site du Festi-Gym
- » Les juges tirés au sort doivent confirmer leur présence au plus tard 10 jours avant la compétition à l'adresse suivante : marion.limbach-tarin@ffgym.fr et sebastien.randuineau@ffgym.fr.

TROPHÉE FÉDÉRAL

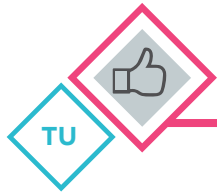
- » Les compétitions sont exclusivement par équipes. Les équipes peuvent être mixtes et composées de 3 à 5 gymnastes d'un même club.

LE PROGRAMME DE COMPÉTITION

- » La compétition est composée de 3 passages :
 - Un passage acrobatique
 - 2 séries libres de 5 éléments
- » Le total de points est obtenu par l'addition du score des 3 passages.
- » La compétition débute par l'élément acrobatique puis par les deux séries libres.

» Tableau récapitulatif :

PROGRAMME FÉDÉRAL		
Épreuves		Modalités d'évaluation
ACROBATIE	1 série de 1, 2 ou 3 éléments	Seul le dernier élément est évalué en exécution sur 2 points et en difficulté Les pénalités de réception sont appliquées L'élément prend la valeur de difficulté du code FFGym (fédéral ou régional)
L1	Une série de 5 éléments	Le saut en extension est autorisé pour conclure la série de 5 éléments. Les répétitions sont autorisées au sein de la série et d'une série à l'autre, cependant, les 2 séries ne doivent pas être strictement identiques. Dans ce cas, une pénalité de 1,0 pt par le JA sera mise.
L2	Une série de 5 éléments	En cas de chute survenue avant la fin du 3e élément, un second essai est accordé au gymnaste. Il écope alors d'une pénalité de 2,0 pts par le JA. Au second essai, en cas de chute, seuls les éléments réalisés sont pris en compte.



PERFORMANCE



CIRCUIT COMPÉTITIF

ÉTAPE 2

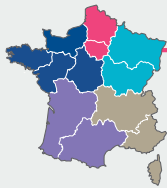


FÉDÉRATION

ÉTAPE 1



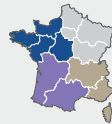
3 ÉPREUVES SÉLECTIVES
- INTER-RÉGION



SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



- » 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.



CATÉGORIE NATIONALE 9-10 ANS MIXTE

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » La compétition est composée de 4 épreuves réparties en 2 blocs :
- Bloc 1 : Épreuve d'acrobatie + épreuve de vitesse

- Bloc 2 : Épreuve imposée + une épreuve libre

- » Le total de points est obtenu par l'addition des deux blocs.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » La ½ finale : la compétition est

composée de 2 épreuves libres et 1 épreuve d'acrobatie

- » La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.

- » Les scores sont remis à 0 à l'issue de la ½ finale.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 9-10 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
	ACROBATIE	2 passages de 2 ou 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages sera pris en compte pour la note finale de l'épreuve • Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre
	VITESSE	Parcourir 12 mètres le plus rapidement possible soit en série de flips, soit en série de tempos, soit en un mix des deux. Deux essais sont réalisés, le meilleur temps compte pour le total de l'épreuve.	• La série débute obligatoirement par une rondade. • La distance est matérialisée par une ligne tracée pour le départ sur la piste, et la ligne de séparation piste / réception pour l'arrivée. • Le départ se fait obligatoirement sur la piste de tumbling (interdiction de partir de la piste d'élan). • La pose des mains (de la rondade) doit s'effectuer avant la ligne de départ. • La pose des mains déclenche le chronomètre, et le franchissement de la ligne de séparation piste / réception arrête le chronomètre. • Le franchissement, par un rebond, de la ligne de fin, est autorisé. • Un coefficient est appliqué en fonction du nombre de tempos réalisés : x1,0 : moins de 2 tempos. x0,9 : au moins 2 tempos. x0,8 : que des tempos • Le meilleur temps (après application du coefficient) sera pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Si un gymnaste ne va pas au bout de l'épreuve, ou s'il pose les mains après la ligne de départ, un temps de 10 secondes lui sera attribué.
BLOC 2	IMPOSÉ	Réaliser la série suivante : Rondade, flip, flip, flip, salto arrière groupé.	• La note finale de l'épreuve est constituée uniquement de la note d'exécution • Tout changement dans la composition de l'imposé entraîne une pénalité de 1 pt sur le score de la série, pénalité appliquée par le JA, pour chacun des éléments modifiés.
	LIBRE	Réaliser une série de 5 éléments avec au moins un salto en 5ème élément.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym)

PROGRAMME "CHAMPIONNATS DE FRANCE" NATIONALE 9-10 ANS

Épreuves			Modalités d'évaluation
1/2 Finale	L1	Réaliser une série de 5 éléments	Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Réaliser une série de 5 éléments	
	ACROBATIE	2 passages de 2 ou 3 éléments	- Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. - Les 2 passages peuvent être identiques. - La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. - Le meilleur score des deux passages sera pris en compte pour la note finale de l'épreuve. - Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 5 éléments	» Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).



CATÉGORIE NATIONALE 11-12 ANS

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » La compétition est composée de 4 épreuves réparties en 2 blocs.
- » Elle débute par le bloc 1 et se termine par le bloc 2.
- Bloc 1 : Épreuve d'acrobatie + épreuve de vitesse

- Bloc 2 : Épreuve imposée + une épreuve libre

- » Le total de points est obtenu par l'addition des deux blocs.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » La 1/2 finale : la compétition est composée de 2 épreuves libres et 1 épreuve d'acrobatie

- » La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.

- » Les scores sont remis à 0 à l'issue de la 1/2 finale.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 11-12 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
BLOC 1	ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
	VITESSE	Parcourir 16 mètres le plus rapidement possible soit en série de flips, soit en série de tempos, soit en un mix des deux. Deux essais sont réalisés, le meilleur temps compte pour le total de l'épreuve.	• La série débute obligatoirement par une rondade. • La distance est matérialisée par une ligne tracée pour le départ sur la piste, et la ligne de séparation piste / réception pour l'arrivée. • Le départ se fait obligatoirement sur la piste de tumbling (interdiction de partir de la piste d'élan). • La pose des mains (de la rondade) doit s'effectuer avant la ligne de départ. • C'est la pose des mains qui déclenche le chronomètre, et c'est le franchissement de la ligne de séparation piste / réception qui arrête le chronomètre. • Le franchissement, par un rebond, de la ligne de fin, est autorisé. • Un coefficient est appliqué en fonction du nombre de tempos réalisés : x1,0 : moins de 2 tempos. x0,9 : au moins 2 tempos. x0,8 : que des tempos • Le meilleur temps (après application du coefficient) sera pris en compte pour le total final de l'épreuve. (cette note viendra en déduction des autres notes des autres épreuves) • Si un gymnaste ne va pas au bout de l'épreuve, ou s'il pose les mains après la ligne de départ, un temps de 10 secondes lui sera attribué.
BLOC 2	IMPOSÉ	Réaliser la série suivante : rondade, flip, tempo, flip, salto arrière carapé.	• Tout changement dans la composition de l'imposé entraîne une pénalité de 1 pt sur le score de la série, pénalité appliquée par le JA, pour chacun des éléments modifiés. • Il n'y a pas de note de difficulté.
	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).

PROGRAMME "CHAMPIONNATS DE FRANCE" NATIONALE 11-12 ANS

Épreuves			Modalités d'évaluation
1/2 Finale	L1	Réaliser une série de 5 éléments	Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Réaliser une série de 8 éléments	
	ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	- Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. - Les 2 passages peuvent être identiques. - La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. - Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. - Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments	» Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).



CATÉGORIE NATIONALE 13-14 ANS

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » La compétition est composée de 4 épreuves réparties en 2 blocs.
- Bloc 1 : Épreuve d'acrobatie + épreuve de vitesse
- Bloc 2 : Deux séries libres
- » Le total de points est obtenu par l'addition des deux blocs.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » La ½ finale : la compétition est composée d'une épreuve d'acrobatie et de 2 épreuves libres.
- » La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.
- » Les scores sont remis à 0 à l'issue de la ½ finale.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 13-14 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
BLOC 1	ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
	VITESSE	Parcourir 20 mètres le plus rapidement possible soit en série de flips, soit en série de tempos, soit en un mix des deux. Deux essais réalisés, le meilleur temps compte pour le total de l'épreuve.	• La série débute obligatoirement par une rondade. • La distance est matérialisée par une ligne tracée pour le départ sur la piste, et la ligne de séparation piste / réception pour l'arrivée. • L'élan est de 8m, la ligne de départ sera matérialisée par une ligne tracée sur la piste d'élan. • La pose des mains (de la rondade) doit s'effectuer avant la ligne de départ. • C'est la pose des mains qui déclenche le chronomètre, et c'est le franchissement de la ligne de séparation piste / réception qui arrête le chronomètre. • Le franchissement, par un rebond, de la ligne de fin, est autorisé. • Un coefficient est appliqué en fonction du nombre de tempos réalisés : x1,0 : moins de 2 tempos. x0,9 : au moins 2 tempos. x0,8 : que des tempos
BLOC 2	L1	Réaliser une série de 5 éléments	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Réaliser une série de 8 éléments	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).

PROGRAMME "CHAMPIONNATS DE FRANCE" NATIONALE 13-14 ANS

Épreuves			Modalités d'évaluation
1/2 Finale	ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	- Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. - Les 2 passages peuvent être identiques. - La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. - Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. - Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
	L1	Réaliser une série de 5 éléments	» Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Réaliser une série de 8 éléments	
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments	» Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).



CATÉGORIE NATIONALE 15-16 ANS

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » La compétition est composée d'une épreuve d'acrobatie + 2 séries libres
- » Le total de points est obtenu par l'addition des 3 épreuves.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » La ½ finale : la compétition est composée de 2 épreuves libres.
- » La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.
- » Les scores sont remis à 0 à l'issue de la ½ finale.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 15-16 ANS		
Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 5 éléments. Exigence de la série : au moins 2 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
L2	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.

PROGRAMME "CHAMPIONNATS DE FRANCE" NATIONALE 15-16 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
1/2 Finale	L1	Réaliser une série de 5 éléments. Exigence de la série : au moins 2 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
	L2	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.



CATÉGORIE NATIONALE 17 ANS ET PLUS

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » La compétition est composée de deux séries libres.
- » Le total de points est obtenu par l'addition des deux séries.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » La 1/2 finale : la compétition est composée de 2 épreuves libres.
- » Les scores sont remis à 0 à l'issue de la 1/2 finale.
- » la finale : la compétition est composée de 2 épreuves libres.

- » À l'issue du premier passage, seuls les 4 premiers se qualifient pour le second passage et peuvent prétendre au podium. Les scores sont remis à zéro.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 17 ANS ET PLUS

Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
L2	Exigence de la série : réaliser au moins 3 saltos avec ou sans vrille	

PROGRAMME "CHAMPIONNATS DE FRANCE" NATIONALE 17 ANS ET PLUS

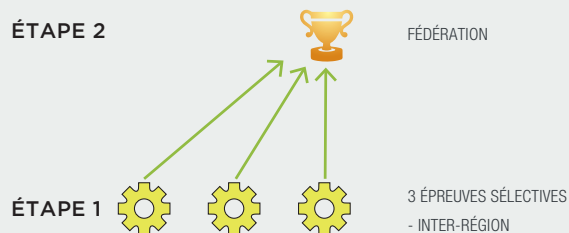
Épreuves		Modalités d'évaluation
1/2 Finale	L1	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
	L2	
Finale	L1	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante. • Les 8 premiers des 1/2 finales participent à la finale et réalisent un premier passage. • À l'issue du premier passage, seuls les 4 meilleurs réalisent un second passage.
	L2	



ÉLITE



CIRCUIT COMPÉTITIF



SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



- » 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.

CATÉGORIE ÉLITE 13-14 ANS

» Les gymnastes ayant 12 ans dans l'année civile, peuvent demander une dérogation au DTN pour participer dans cette catégorie.

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » La compétition est composée de 4 épreuves réparties en 2 blocs.
- Bloc 1 : Épreuve d'acrobatie + épreuve de vitesse

- Bloc 2 : Deux séries libres

» Le total de points est obtenu par l'addition des deux blocs.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » La ½ finale : la compétition est

composée d'une épreuve d'acrobatie et de 2 épreuves libres.

» La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue de la ½ finale.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" ÉLITE 13-14 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
BLOC 1	ACROBATIE	3 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Le score final de l'épreuve est constitué de la note des 2 meilleurs passages, qui doivent être différents. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre
	VITESSE	Parcourir 20 mètres le plus rapidement possible soit en série de flips, soit en série de tempos, soit en un mix des deux. Deux essais réalisés le meilleur temps compte pour le total de l'épreuve.	• La série débute obligatoirement par une rondade. • La distance est matérialisée par une ligne tracée pour le départ sur la piste, et la ligne de séparation piste / réception pour l'arrivée. • L'élan est de 8m, la ligne de départ sera matérialisée par une ligne tracée sur la piste d'élan. • La pose des mains (de la rondade) doit s'effectuer avant la ligne de départ. • C'est la pose des mains qui déclenche le chronomètre, et c'est le franchissement de la ligne de séparation piste / réception qui arrête le chronomètre. • Le franchissement, par un rebond, de la ligne de fin, est autorisé. • Un coefficient est appliqué en fonction du nombre de tempos réalisés : x1,0 : moins de 2 tempos. x0,9 : au moins 2 tempos. x0,8 : que des tempos • Le meilleur temps (après application du coefficient) sera pris en compte pour le total final de l'épreuve (cette note viendra en déduction des autres notes des autres épreuves). • Si un gymnaste ne va pas au bout de l'épreuve, ou s'il pose les mains après la ligne de départ, un temps de 10 secondes lui sera attribué.
BLOC 2	L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante
	L2	Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	

PROGRAMME "CHAMPIONNATS DE FRANCE" ÉLITE 13-14 ANS

Épreuves			Modalités d'évaluation
1/2 Finale	ACROBATIE	3 passages de 3 éléments	- Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. - Le score final de l'épreuve est constitué de la note des 2 meilleurs passages, qui doivent être différents. - La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. - Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
	L1	Réaliser une série de 8 éléments.	Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	- Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). - Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.



CATÉGORIE ÉLITE 15-16 ANS

- » Les gymnastes ayant 14 ans dans l'année civile, peuvent demander une dérogation au DTN pour participer dans cette catégorie.
- » Le règlement des CMGA s'applique pour cette catégorie.

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » La compétition est composée de 2 séries libres.
- » Le total de points est obtenu par l'addition des deux séries.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » La 1/2 finale : la compétition est composée de 2 épreuves libres.
- » Les scores sont remis à 0 à l'issue de la 1/2 finale.
- » La finale : la compétition est com-

posée de 2 épreuves libres.

- » A l'issue du premier passage, seuls les 4 premiers se qualifient pour le second passage et peuvent prétendre au podium. Les scores sont remis à zéro.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" ÉLITE 15-16 ANS		
Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
L2		

PROGRAMME "CHAMPIONNATS DE FRANCE" ÉLITE 15-16 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
1/2 Finale	L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
	L2		
Finale	L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Les 8 premiers des 1/2 finales participent à la finale et réalisent un premier passage. • A l'issue du premier passage, seuls les 4 meilleurs réalisent un second passage.
	L2		



CATÉGORIE ÉLITE SENIOR

- » Les gymnastes ayant 16 ans dans l'année civile, peuvent demander une dérogation au DTN pour participer dans cette catégorie.
- » Le règlement des CMGA s'applique pour cette catégorie.

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » La compétition est composée de 2 séries libres.
- » Le total de points est obtenu par l'addition des deux séries.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » La 1/2 finale : la compétition est composée de 2 épreuves libres.
- » Les scores sont remis à 0 à l'issue de la 1/2 finale.
- » La finale : la compétition est composée de 2 épreuves libres.

- » à l'issue du premier passage, seuls les 4 premiers se qualifient pour le second passage et peuvent prétendre au podium. Les scores sont remis à zéro.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" ÉLITE SENIOR		
Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
L2		

PROGRAMME "CHAMPIONNATS DE FRANCE" ÉLITE SENIOR			
Épreuves			Modalités d'évaluation
1/2 Finale	L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
	L2		
Finale	L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Les 8 premiers des 1/2 finales participent à la finale et réalisent un premier passage. • A l'issue du premier passage, seuls les 4 meilleurs réalisent un second passage.
	L2		



LES MASTERS

» Les Masters sont une compétition internationale réservée aux gymnastes de la filière Élite. Les compétiteurs de la catégorie Nationale 11-12 ans sont autorisés à concourir.

» Des catégories (FIG) sont créées spécifiquement pour les Masters (avec des années d'âge différentes de la saison FFGym, se basant sur l'année civile en cours) :

- FIG 11-12 ans (10 ans autorisés à concourir sur demande de dérogation)
- FIG 13-14 ans
- FIG 15-16 ans
- FIG 17 ans et plus

» Si moins de 5 compétiteurs sont engagés dans chacune des catégories FIG 17-21 ans et FIG Senior, les deux catégories sont fusionnées en une unique catégorie FIG 17 et + (à compter de 2022).

» La compétition est régie selon :

- Le Code FIG en vigueur (Senior)
- Le Code FIG CMGA en vigueur (autres catégories)

» **Les triples rotations sont interdites pour les catégories 11-12 ans (pour les autres catégories, faire la demande de validation en vous référant au point "conditions**

de réalisation des éléments à haute valeur de difficulté"). Les quadruples rotations sont interdites pour toutes les catégories. Tout manquement à ces règles entraînera la disqualification des gymnastes.

» Merci de vous référer au tableau présent dans la lettre FFGym pour connaître les minima à réaliser en fonction des années d'âge.

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES

ACCESSIBILITÉ AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES

» Cette compétition a lieu tous les ans en début de saison sportive (au cours du dernier trimestre de l'année).

MODALITÉS DE QUALIFICATION DES CLUBS

» N1 : les 3 clubs du podium N1 de la saison précédente sont sélectionnés d'office + les 5 meilleures équipes du classement vertical des clubs.

» N2 : les 12 équipes suivantes du classement vertical des clubs. Réalisation du classement vertical : ce classement est réalisé par addition des 3 meilleurs totaux de qualifications des gymnastes selon les dispositions spécifiques suivantes :

- Les notes des gymnastes inscrits en Nationale 9-10 ne sont pas prises en compte,
- Nationale 11-12 : prise en compte du score du bloc 2 minoré de 3 points (1 point pour rééquilibrer le 5 éléments, 2 points pour rééquilibrer les bonus de difficulté),
- Nationale 13-14 : prise en compte du score du bloc 2 minoré de 3 points (1 point pour rééquilibrer le 5 éléments, 2 points pour rééquilibrer les bonus de difficulté),
- Nationale 15-16 : prise en compte du score du L1 + L2 minoré de 3 points (1 point pour rééquilibrer le 5 éléments, 2 points pour rééquilibrer les bonus de difficulté),
- Élite 13-14 : prise en compte du score du bloc 2 minoré de 2 points (2 pour rééquilibrer les bonus de difficulté),
- Autres catégories : prise en compte du score sans minorations.

» Le classement vertical est réalisé à partir des scores obtenus sur l'ensemble des sélectives inter-régionales et lors des ½ finales du championnat de France.

» En cas d'égalité, le rang est déterminé selon l'ordre des critères suivants :

- nombre total de gymnastes sélectionnés au Championnat de France (Élite, Nationale),
- nombre de gymnastes sélectionnés au Championnat de France Élite,
- nombre de gymnastes sélectionnés au Championnat de France Nationale,
- nombre de gymnastes engagés sur les compétitions sélectives au Championnat de France (Élite, Nationale),

» Un club qui a une équipe sélectionnée en Nationale 1 peut présenter une équipe en Nationale 2 si elle est sélectionnée.

» Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par niveau masculin et une seule équipe par niveau féminin.

» Pour chaque niveau, une liste complémentaire est constituée en accord avec la limite fixée à une équipe par club dans chaque catégorie. Elle est composée de 2 clubs pour la Nationale 1 et de 4 clubs pour la Nationale 2. Seuls les clubs dont les totaux prennent en compte les notes de 2 gymnastes minimum peuvent figurer sur ces listes complémentaires.

» En cas de forfait d'une ou de plusieurs équipes dans un niveau, les équipes de la liste complémentaire se verront proposer la possibilité d'intégrer la compétition. Dans l'éventualité où les clubs figurant sur cette liste ne souhaitent pas accéder au niveau supérieur, ils doivent en faire la demande à marion.limbach-tarin@ffgym.fr avant la date de forclusion des engagements de la compétition.

» Si un club a une équipe sélectionnée dans chacun des niveaux du

même sexe et qu'il ne souhaite engager qu'une seule équipe, obligation lui est faite de concourir dans le niveau le plus élevé.

CAS PARTICULIER POUR LES CLUBS D'OUTRE-MER

» Qualification à partir de leurs propres compétitions sélectives inter-régionales et des ½ finales du championnat de France. Les résultats devront être gérés à partir du logiciel ScoreGym.

» À l'issue de ces compétitions, un envoi des vidéos de la compétition aux membres de la CNS doit être effectué à l'adresse cnstr_tu@ffgym.fr.

ADAPTATION RÉGLEMENTAIRE EN CAS DE NOMBRE D'ÉQUIPES INSUFFISANT

» A l'issue des engagements pour les CDFE, si le nombre d'équipes engagées est :

- supérieur ou égal à 17 : la N1 sera composée de 8 équipes et la N2 sera composée du reste des équipes (dans la limite de 12 équipes).
- compris entre 12 et 16 : la N1 sera composée de 6 équipes et la N2 sera composée du reste des équipes.
- inférieur à 12 équipes : la N1 sera composée de 8 équipes et la catégorie N2 ne sera pas organisée.



CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES

COMPOSITION DES ÉQUIPES

- » Les clubs engagent 4 gymnastes (3 au minimum), par équipe sélectionnée. Ces gymnastes doivent être âgés de 9 ans minimum en référence à la saison sportive en cours.
- » La composition de l'équipe doit être communiquée au moment des engagements. Elle peut être modifiée jusqu'à 5 jours avant la compétition.
- » Après cette date, seules les modifications pour raisons médicales et sur justificatif sont acceptées, tant que la compétition n'est pas commencée.

TENUE DES ÉQUIPES

- » La réglementation individuelle sur les tenues est appliquée.
- » Les gymnastes d'une même équipe doivent porter des tenues identiques.

PRÉSENTATION DU JUGE

- » Les clubs doivent engager 1 ou 2 juges pour l'ensemble de la compétition.

PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

- » Cette compétition par équipes comporte une épreuve qualificative et une épreuve finale.

PROGRAMME "QUALIFICATIONS" NATIONALE 1

Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
L2		

PROGRAMME "FINALES" NATIONALE 1

Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).

PROGRAMME "QUALIFICATIONS" NATIONALE 2

Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 5 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
L2		

PROGRAMME "FINALES" NATIONALE 2

Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 5 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).



CALCUL DU SCORE DE L'ÉQUIPE

- » Les 3 meilleurs totaux de chacune des séries sont additionnés pour donner le score total du club lors de chaque épreuve.

ORDRE DE PASSAGE

- » Lors des épreuves qualificatives, l'ordre de passage des compétiteurs au sein de l'équipe est défini par l'entraîneur lors de l'engagement de celle-ci.
- » Lors des épreuves finales, l'ordre de passage des équipes est déterminé par ordre inverse du classement des qualifications. L'ordre de passage au sein d'une équipe reste inchangé en finale.

ACCÈS A LA FINALE

- » À l'issue de l'épreuve qualificative, un classement est établi dans chaque catégorie.
- » Les 5 meilleures équipes de chaque catégorie sont qualifiées pour l'épreuve finale. En cas d'ex æquo, application du code FIG en vigueur.
- » Les scores sont remis à zéro à l'issue des qualifications.

» GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR

- » **En Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (10 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :**

a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;

b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).

- » Tous les gymnastes identifiés par un club devront être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- » Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Nationale 1 sera publiée sur le site internet de la fédération. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste pourront figurer dans la composition de l'équipe et être

autorisés à concourir. Cette liste est valable pour les championnats de France par équipes de la saison en cours.

GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT

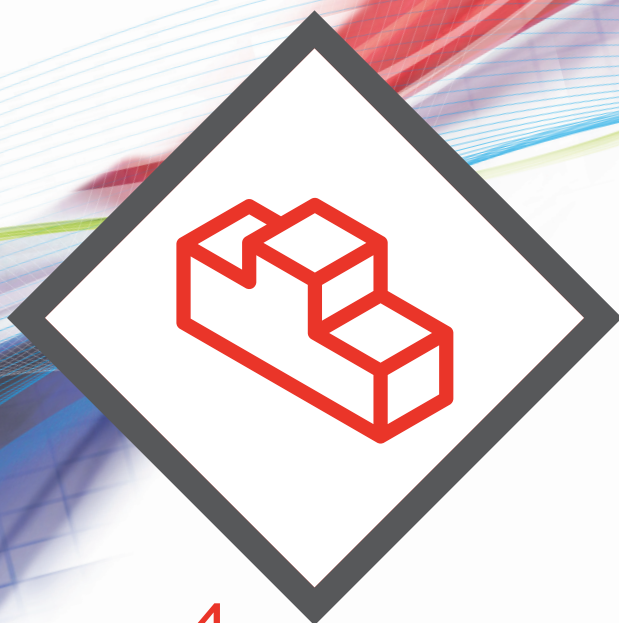
- » En Nationale 1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement deux gymnastes formés localement (GFL). On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.

- » Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :

1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,

2. et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

** L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.*



4.

Règlementation générale

p73	GÉNÉRALITÉS
p74	MÉDICAL
p75	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p78	GESTION INFORMATIQUE
p79	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p80	GYMNASTES
p81	ENTRAÎNEURS
p82	JUGES
p83	MATÉRIEL



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : sur-vêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

	NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
	OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	Pour les mineurs » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. Pour les majeurs » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
	PERFORMANCE + En TR individuel, ÉLITE 10 ans, 11 ans et 12 ans / En TR synchronisé, ÉLITE 11-12 ans	» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en EL 10 ans, EL 11 ans et EL 12 ans individuel et EL 11-12 ans synchronisé en TR, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'événement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'événement compétitif dans EngaGym.
	ÉLITE Hors catégories mentionnées ci-dessus	» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en EL 10 ans, EL 11 ans et EL 12 ans individuel et EL 11-12 ans synchronisé en TR, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus. » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR) : • Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR. » PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES : • Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ; • Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). » COMPÉTITIONS TR-TU AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE : • Compétitions sélectives et championnat de France de la filière Elite individuelle (sauf pour les catégories EL 10 ans, EL 11 ans et EL 12 ans individuel et EL 11-12 ans synchronisé en TR).



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- » Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- » Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour le départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex æquo sont tous qualifiés.
- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, les ex æquo sont départagés selon le code FIG.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse derogation@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.

- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l' élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.
- » Les dérogations de territoire (pour les gymnastes qui ne vivent pas dans la région du club dans lequel ils sont licenciés) doivent être demandées avant le 15 janvier, sans quoi elles ne sont pas étudiées.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-l licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même week-end, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ; forfait justifié après la date de

forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;

- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 70).

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

- » Dates limites d'organisation des compétitions sélectives (filiales Nationale et Élite) :
 - **TR** : Ordre d'organisation des compétitions :
 - S1 régions **ou** regroupement ne peut être organisée après le 12 février 2023.
 - S2 régions **ou** regroupement ne peut être organisée après le 19 mars 2023.
 - S3 inter-régions ne peut être organisée après le 16 avril 2023.
 - S4 inter-régions ne peut être organisée après le 8 mai 2023.
 - **TU** : Ordre d'organisation des compétitions : sélective fédérale 1 et sélective fédérale 2.
- » Date limite d'organisation des compétitions sélectives au Trophée Fédéral TR et TU : 30 avril 2023.

DOSSIER DE COMPÉTITION

- » Quel que soit le niveau de compétition, il est de la responsabilité des clubs de se procurer le dossier technique et le dossier club des compétitions :
 - Pour les compétitions régionales, du regroupement et les sélectives inter-régionales, se renseigner auprès de la structure concernée.
 - Pour les compétitions nationales (Masters, CDF TRI et TRS, CDF par équipes), le dossier de compétition est disponible à partir du mini site de la compétition 8 semaines avant l'événement.



GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES OU REGROUPEMENT ET INTER-RÉGIONALES 1, 2, 3 ET 4

- » Le responsable TR/TU de la région d'accueil est chargé de la gestion de ces compétitions (dossier club, dossier technique, élaboration du programme, contrôle des installations, mise à disposition des informations pour tous les territoires concernés...).
- » **Rappel** : pour les sélectives inter-régionales TR-TU, le responsable technique de la région d'accueil organise la compétition en relation avec le responsable national des compétitions.

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

- » Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge arbitre corrige la note.

ÉCHAUFFEMENT

- L'échauffement s'effectue en salle annexe ou en salle de compétition, selon le planning réalisé par le gestionnaire de compétition.

JUGEMENT

- » Tous les clubs doivent engager un ou plusieurs juges licenciés pour toute la durée de la compétition
- » Le club doit respecter le nombre de juges prévus au tableau récapitulatif pour la durée totale de la compétition.
- » Une compétition individuelle qui se déroule sur deux jours est considérée comme une seule et même compétition.
- » Le club fournit la liste de ses juges, en même temps que ses engagements.
- » Lors des Championnats de France, un club ayant un seul gymnaste participant (TRI ou TU) peut demander une dérogation pour ne pas présenter de juge. La demande doit parvenir par courriel au responsable national des juges au plus tard à la date de forclusion des engagements :
 - TR : legallomax@orange.fr
 - TU : sebastien.randuineau@ffgym.fr
- » Dans le cas du prêt d'un juge ou pour le remplacement d'un juge engagé (par un juge d'un niveau au moins égal), il faut informer par mail au plus tard 5 jours avant la date de la compétition :
 - Pour les compétitions nationales : marion.limbach-tarin@ffgym.fr avec copie à legallomax@orange.fr (TR), sebastien.randuineau@ffgym.fr (TU).

- Pour les autres compétitions : le Responsable des juges de la compétition
- » Une tolérance concernant la présence de juge(s) s'applique aux nouveaux clubs qui n'ont pas eu la possibilité de présenter un candidat à un examen de juges. Délai maximum de 2 saisons de participation dans la discipline considérée (toute saison commencée est comptée comme une saison sportive entière).
- » Les réunions de juges sont obligatoires.
- » **Rappel** : tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés.
- » Le livret de juge doit être présenté au juge arbitre le jour de la réunion des juges.
- » Un juge ne peut être engagé dans plusieurs disciplines pour la même compétition (sauf TRI et TRS).
- » Un juge ne peut être engagé que pour un seul club au cours d'une compétition
- » Quand un juge est convoqué par la fédération, son club n'est pas tenu de fournir un autre juge
- » Lors des compétitions nationales, le Jury d'Appel est composé du :
 - Directeur du Haut Niveau ou son représentant
 - Représentant Technique Fédéral
 - Responsable National des Juges
 - Juge Arbitre
 - Juge n° 7

CARTES DE COMPÉTITION

- » **Rappel** : En TR et en TU, les cartes de compétitions sont facultatives sauf :
 - TR : Masters
 - TU : EL 15-16 et EL Senior
- » Seules les cartes de compétition officielles de la FFGym sont utilisées en compétition.
- » Le club doit remettre toutes les cartes de compétition pour l'ensemble des épreuves en trampoline et en tumbling à l'accueil et au plus tard 2h00 avant le début de la compétition.



ACCREDITATIONS

Nombre de gymnastes par discipline (TR TU)	Badges entraîneurs par discipline
1 ou 2	1
3 à 8	2
9 à 14	3
15 et +	4

- » 1 badge dirigeant par club.
- » La présence des entraîneurs et des pareurs de club sur le plateau de compétition est liée à la présence de compétiteurs dans la série en cours.

e-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions.



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
 - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
 - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

» MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1^{ère} possibilité : **par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de privilégier ce mode de règlement.**
- » 2^{ème} possibilité : **par virement bancaire** via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

- Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 80607
7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période. Dans le cas d'une

infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS TRAMPOLINE-TUMBLING

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).
- » **Un double des résultats sous format.PDF doit être transmis à :**
cnstr_tu@ffgym.fr pour le TR,
marion.limbach-tarin@ffgym.fr pour le TR et le TU.
- » En cas de **double appartenance**, le club qui engage se doit de préciser dès son arrivée le nom du club sous lequel le gymnaste concourt. Cette modification sera effectuée sur le lieu de compétition par le responsable informatique **ET** à la demande du club.



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Etablit l'organigramme » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, L'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC

Gestionnaire de Compétition

DC

Directeur de la Compétition

RJ

Responsable des Juges

DF

Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration  	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste  
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo 	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale 
		» fausse présentation 	» disqualification de l'équipe / du synchro / du gymnaste et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition 
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 74)	» absence de certificat médical  	» pas d'engagement ou pas de participation  
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation 	» 1 ^{ère} remarque : avertissement 
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés 	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition 
		» attitude incorrecte 	
		» retard motivé à l'arrivée 	» à disposition du directeur de compétition 
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» retard non motivé à l'arrivée 	» non-participation 
		» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie  » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste 
REPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres.	» présence d'un gymnaste non autorisé 	» 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe 
TENUE	» application du code FIG » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France)	» tenue non réglementaire  » Longueur du short (maxi entre-jambes 10 cm)	» 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : disqualification 
		» sous-vêtement visible 	» pénalité 0,2 point sur le total du passage, pour chaque passage où la violation est constatée 
	» rappel : le port de bijoux est interdit	» port de bijoux  	» application du point 6.4 du code FIG  » 0,2 pts de pénalité pour les infractions mineures  » Disqualification pour les infractions majeures 
PALMARÉS	» équipe, synchro ou individuel : tenue de compétition ou survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte 	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)  
PUBLICITÉ	» voir page 73 de la brochure	» non conforme 	» après avertissement, publicité cachée 



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration  	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur  
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-l licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation 	» amende 50 euros » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition 
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés  » attitude incorrecte 	» -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste  » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition 
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge	» forfait non signalé 	» amende : • Équipe : 200 euros  • Individuel / Synchro : 30 euros  » application de la sanction concernant l'absence de juge
	» respecter la composition de l'équipe	» infraction 	» équipe disqualifiée  » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect 	» 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste 
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect 	
	» le port de bijoux amples ou volumineux est interdit en parade (grandes boucles d'oreilles, bracelets amples, colliers, etc...) » survêtement, tee shirt, polo, pantalon de survêtement, short ou leggings sans motif, chaussure de sport sont autorisés » les tenues représentant une nation ne sont pas autorisées » un juge en tenue peut être autorisé en parade, après accord du JA	» tenue non réglementaire 	» 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste 
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	<i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club » TR : 4 pareurs au maximum en survêtement	» non-respect 	» 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes, du même club, concourant dans la même série ou du synchro ou de l'équipe  » l'entraîneur ou le pareur supplémentaire est exclu 
	<i>Équipe</i> » 2 entraîneurs autorisés pendant toute la compétition	» non-respect 	
PUBLICITÉ	» voir page 73 de la brochure	» non conforme 	» après avertissement, publicité cachée 



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU.

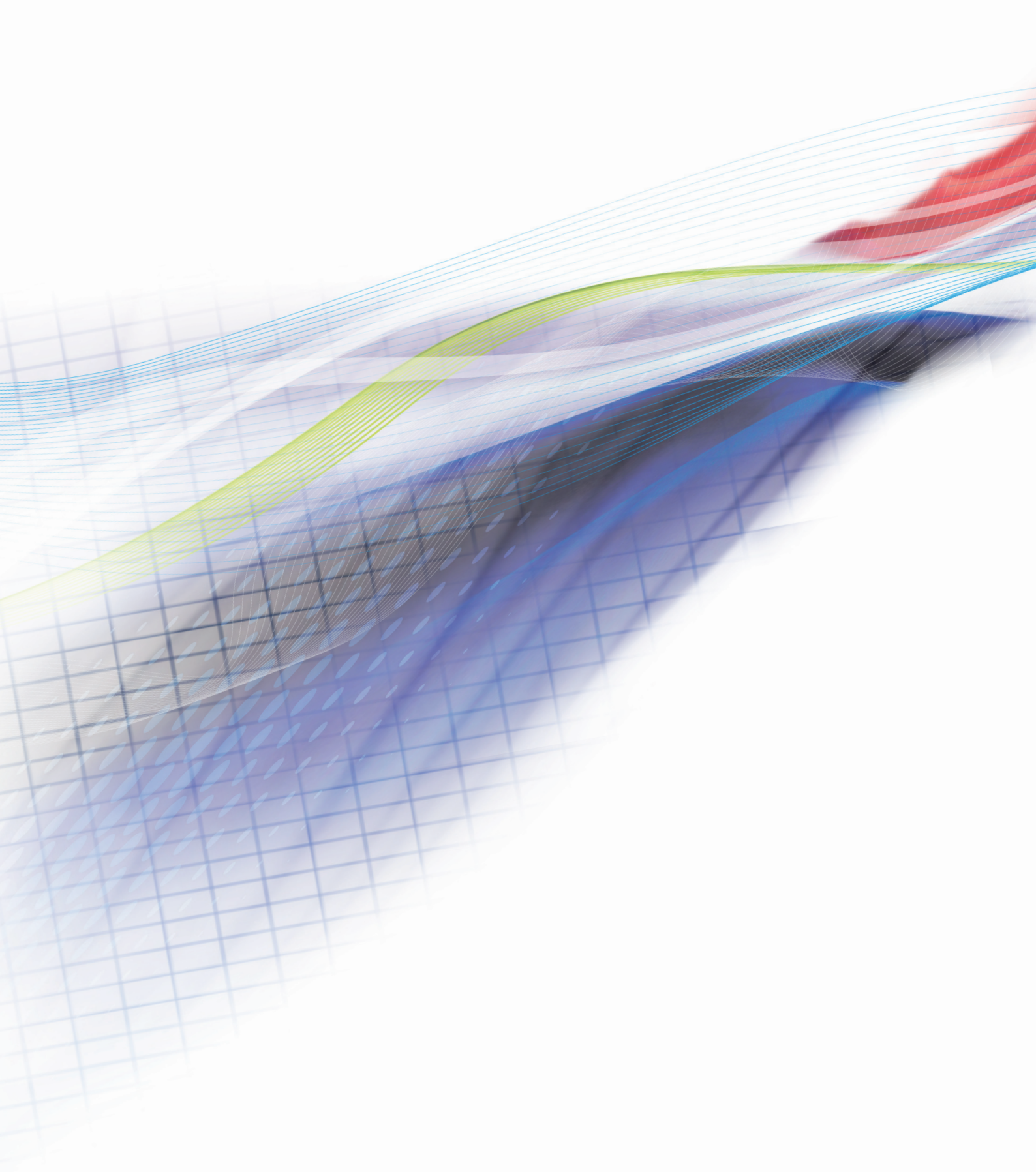
OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe / le synchro / l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe et par jour de compétition pour les synchros et individuels, sinon l'équipe / le synchro / l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation code de pointage	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
PUBLICITÉ	» voir page 73 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



MATÉRIEL

- » Les exigences détaillées quant au matériel requis pour l'organisation des compétitions du niveau départemental au niveau national sont précisées dans la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours.
- » La règle générale est de se conformer aux spécifications des normes des appareils édictées par la FIG, au niveau des mesures et propriétés fonctionnelles des agrès.
- » Des adaptations fédérales sont mises en place pour certaines filières compétitives, il convient donc de les prendre en compte.
- » Le matériel gonflable est autorisé, avec l'utilisation :
 - de pistes gonflables en Tumbling pour certaines filières compétitives ;
 - de pourtours gonflables placés autour des trampolines en tant que tapis de sécurité.

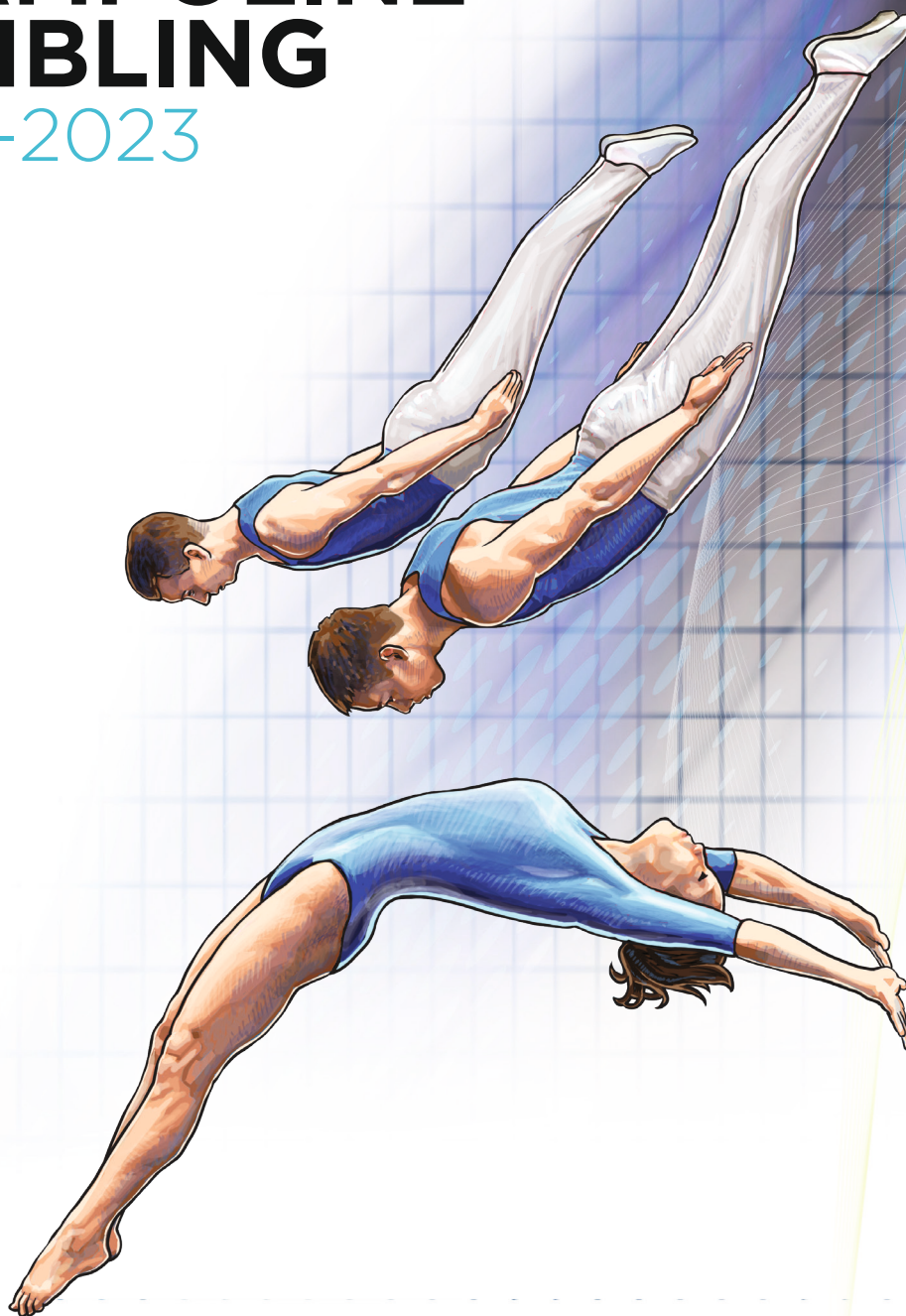


ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

LETTRE FFGYM

TRAMPOLINE TUMBLING

2022-2023



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

GÉNÉRALITÉS

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	14-15 octobre 2022	Masters
	9-10 décembre 2022	Championnat de France par Équipes
	27-28-29 mai 2023	Trophée fédéral
 	2-3 juin 2023	Championnat de France Individuel et Synchronisé

DROITS D'ENGAGEMENTS

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL	SYNCHRO	ÉQUIPE
	ÉLITE Filière Élite - Championnat de France	47 €	46 €	
	PERFORMANCE Filière Nationale - Championnat de France	27,5 €	32,5 €	46 €
	FÉDÉRAL Filière Fédérale - Trophée Fédéral	20,5 €		41 €

- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
- Comité départemental: échelon départemental;
 - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.



ORGANISATION DES SÉLECTIVES

Sélectives 3 Trampoline

Inter-région	Régions participantes	Région organisatrice
Est	Bourgogne Franche-Comté Grand Est	Grand Est
Nord	Hauts de France Île de France	Ile de France
Ouest	Bretagne Centre Val de Loire Normandie Pays de la Loire	Regroupement
Sud-Est	Auvergne Rhône-Alpes Corse Provence Alpes Côte d'Azur	Auvergne Rhône-Alpes
Sud-Ouest	Nouvelle Aquitaine Occitanie	Nouvelle Aquitaine

Sélectives 4 Trampoline

Inter-région	Régions participantes	Région organisatrice
Nord	Bourgogne Franche-Comté Grand Est	Hauts de France
	Hauts de France Île de France	
	Bretagne Centre Val de Loire Normandie Pays de la Loire	
Sud	Auvergne Rhône-Alpes Corse Nouvelle Aquitaine Occitanie Provence Alpes Côte d'Azur	Occitanie

Sélectives Inter-régionales Tumbling

Inter-région	Régions participantes	Région organisatrice
Ouest	Bretagne Centre Val de Loire Normandie Pays de la Loire	Regroupement 4-5 mars
Sud-Est	Auvergne Rhône-Alpes Corse Provence Alpes Côte d'Azur	Provence Alpes Côte d'Azur 18-19 mars
Nord	Hauts de France Île de France	Ile de France 1er et 2 avril
Est	Bourgogne Franche-Comté Grand Est	Bourgogne Franche-Comté 15-16 avril
Sud-Ouest	Nouvelle Aquitaine Occitanie	Nouvelle Aquitaine 29-30 Avril



Niveau de pratique	Filière	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +	Contenu de sélection	Genre	Difficulté L2	Finale (Trophée Fédéral)
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001				
FEDERAL	FE	7-8 ans																deux L2	F	1,2 maxi	un L2
				G																	
				9-10 ans														deux L2	F	1,8 maxi	
		G																			
						11-12 ans											deux L2	F	3,7 maxi		
		G																			
								13-14 ans										deux L2	F	4,5 maxi	
		G																			
										15-16 ans								deux L2	F	5,8 maxi	
		G																			
												17 ans et +						deux L2	F	6,3 maxi	
		G	7,5 maxi																		



PERFORMANCE

FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE



Niveau de pratique	Filière	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +	Contenu de sélection	Genre	Difficulté L2	Total Sélectif	Finale	Certificat médical	
		2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001							
PERFORMANCE	NA	9 ans														un L1 deux L2	F	1,3 mini 3,1 maxi	75	un L2	Certificat médical de non-contre-indication obligatoire	
																	G					
			10 ans													un L1 deux L2	F	1,7 mini 3,1 maxi	76			
															G							
				11 ans												un L1 deux L2	F	2,3 mini 4,4 maxi	77			
															G							
					12 ans											un L1 deux L2	F	3,2 mini 5,7 maxi	78			
															G							
						13-14 ans										un L1 deux L2	F	4,1 mini 6,6 maxi	80,5			
																	G	4,8 mini 7,8 maxi	81,5			
									15-16 ans							un L1 deux L2	F	5,8 mini 8,3 maxi	82,5			
																	G	6,3 mini 9,1 maxi	85,5			
											17 ans et +						un L1 deux L2	F	6,3 mini 11,0 maxi			84,5



FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE

Niveau de pratique	Filières	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +	Contenu de sélection	Genre	Difficulté du L2	Total sélectif	Finale	Certificat Médical
		2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006 et avant						
PERFORMANCE	NA SYNCHRONISE	9-11 ans									L2	mixte	1,3 mini 3,1 maxi	35,0	un L2	Certificat médical de non contre-indication obligatoire
				11-13 ans							L2	mixte	2,3 mini 4,4 maxi	36,0		
						13-15 ans					L2	mixte	3,8 mini 7,8 maxi	37,0		
								15 ans et +			L2	mixte	5,8 mini 11,0 maxi	39,0		



FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE

Niveau de pratique	Filière	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +	Contenu de sélection	Genre	Difficulté L2	Total Sélectif	Finale	Certificat médical
		2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001						
ELITE	EL	10 ans													un L1 deux L2	mixte	2,9 mini	77	un L2	Certificat de non-contre-indication obligatoire
		sur dérogation	11 ans												un L1 deux L2	F G	4,1 mini	79		
			sur dérogation	12 ans											un L1 deux L2	F G	5,1 mini	80		
				sur dérogation	13-14 ans										un L1 deux L2	F G	6,3 mini 7,5 mini	82,5 84		Certificat médical élite obligatoire
					sur dérogation	15-16 ans									un L1 deux L2	F G	8,0 mini 9,1 mini	84,5 88,5		
									17-21 ans						deux L2	F G	9,6 mini 11,0 mini	47 51		
								sur dérogation	Seniors						deux L2	F G	11,0 mini 14,6 mini	49,5 54,5		



FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE

Niveau de pratique	Filières	10 ans 2013	11 ans 2012	12 ans 2011	13 ans 2010	14 ans 2009	15 ans 2008	16 ans 2007	17 ans et + 2006 et avant	Contenu de sélection	Genre	Difficulté du L2	Total sélectif	Finale	Certificat Médical
ELITE	EL SYNCHRONISE	sur dérogation	11-12 ans							L2	mixte	4,1	37,0	un L2	Certificat médical de non-contre-indication obligatoire
			sur dérogation		13-14 ans					L2	mixte	5,8	39,0		Certificat médical élite obligatoire
					sur dérogation		15-16 ans			L2	F	7,0	39,0		
											G	8,0	40,0		
							sur dérogation		17 ans et +	L2	F	8,6	41,5		
											G	10,6	43,5		



MASTERS INDIVIDUEL

Niveau de pratique	Catégories Masters	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +	Contenu de sélection	Genre	Difficulté du L2	Finale	Certificat Médical
		2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001					
ELITE	FIG (individuel)	11-12 ans												L1+L2	F	5,1 mini	L2	Certificat de non-contre-indication obligatoire
															G			
				13-14 ans										L1+L2	F	6,3 mini		Certificat médical élite obligatoire
															G	7,5 mini		
						15-16 ans								L1+L2	F	8,0 mini		
															G	9,1 mini		
								17-21 ans						deux L2	F	9,6 mini		
															G	11,0 mini		
								Seniors						deux L2	F	11,0 mini		
															G	14,6 mini		



MASTERS SYNCHRONISÉ

Niveau de pratique	Catégories Masters	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et +	Contenu de sélection	Genre	Difficulté du L2	Finale	Certificat Médical
		2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002					
ELITE	FIG (synchronisé)	11-12 ans											L2	mixte	4,1 mini	L2	Certificat de non-contre-indication obligatoire
			sur dérogation	13-14 ans									L2	mixte	5,8 mini		Certificat médical élite obligatoire
					sur dérogation	15-16 ans							L2	F	7,0 mini		
													L2	G	8,0 mini		
							sur dérogation	Seniors					L2	F	8,6 mini		
													L2	G	10,6 mini		



SÉLECTIONS CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2022

FEMMES

Nationale 1		
1	LEVALLOIS	1er N.1 2021
2	OULLINS	2ème N.1 2021
3	LE PECQ	3ème N.1 2021
4	HAGUENAU	4ème N.1 2021
5	ARQUES	5ème N.1 2021
6	CHAMALIERES	6ème N.1 2021
7	BOIS COLOMBES	7ème N.1 2021
8	VANNES	1er N.2 2021
9	ST ETIENNE	2ème N.2 2021
10	FAMECK	5ème N.2 2021

HOMMES

Nationale 1		
1	SEVRAN	1er N.1 2021
2	BOIS COLOMBES	2ème N.1 2021
3	LA SEYNE SUR MER	3ème N.1 2021
4	DIONYSIENNE	4ème N.1 2021
5	WATTRELOS	5ème N.1 2021
6	VANNES	6ème N.1 2021
7	METZ	7ème N.1 2021
8	LE PECQ	1er N.2 2021
9	LEVALLOIS	2ème N.2 2021
10	OULLINS CISAG	3ème N.2 2021

Nationale 2

1	SEVRAN	8ème N.1 2021
2	WATTRELOS	9ème N.1 2021
3	COLOMIERS	10ème N.1 2021
4	LEVALLOIS	3ème N.2 2021
5	LE PECQ	4ème N.2 2021
6	CHATILLON	7ème N.2 2021
7	EVIAN	8ème N.2 2021
8	RENNES	1er N.3 2021
9	TOULOUSE	2ème N.3 2021
10	ST PAUL	3ème N.3 2021

Nationale 2

1	LEVALLOIS	8ème N.1 2021
2	LE PECQ	9ème N.1 2021
3	TOULOUSE	10ème N.1 2021
4	CHAMALIERES	4ème N.2 2021
5	COURNON	5ème N.2 2021
6	AUDINCOURT	6ème N.2 2021
7	KELO TRAMPO	7ème N.2 2021
8	ST PAUL	1er N.3 2021
9	ANTIBES	2ème N.3 2021
10	EVRY	3ème N.3 2021

Nationale 3		
1	WATTRELOS	6ème N.2 2021
2	LE PORTEL	9ème N.2 2021
3	MORSANG VIRY	10ème N.2 2021
4	ST PIERRE	1er La Réunion
5	ARQUES	1er Hauts de France
6	SEVRAN	1er Ile de France
7	RENNES	1er Bretagne
8	SARREGUEMINES	1er Grand Est
9	LONS LE SAUNIER	1er Bourgogne Franche Comté
10	ALLAUCH	1er PACA
11	SATHONAY	1er Auvergne Rhône Alpes
12	NIMES	1er Occitanie
13	LE HAILLAN	1er Aquitaine
14	OULLINS	133,480 classement vertical national
15	ANTIBES	132,480 classement vertical national
16	SIX FOURS	128,845 classement vertical national

Nationale 3		
1	RODEZ	8ème N.2 2021
2	CHATILLON	9ème N.2 2021
3	ST PIERRE	1er La Réunion
4	WATTRELOS	1er Hauts de France
5	SEVRAN	1er Ile de France
6	ST AVOLD	1er Grand Est
7	LONS LE SAUNIER	1er Bourgogne Franche Comté
8	ALLAUCH	1er PACA
9	AIX LES BAINS	1er Auvergne Rhône Alpes
10	COLOMIERS	1er Occitanie
11	LE HAILLAN	1er Aquitaine
12	LA SEYNE	159,540 classement vertical national
13	CUERS	147,590 classement vertical national
14	CURIS AU MONT D'OR	137,740 classement vertical national
15	TOULOUSE	137,020 classement vertical national
16	ST ETIENNE	136,690 classement vertical national

Remplaçants Nationale 3		
1	COURBEVOIE	126,665 classement vertical national
2	RODEZ	125,900 classement vertical national
3	CHATILLON	124,180 classement vertical national
4	CUERS	123,695 classement vertical national
5	TOULOUSE	123,330 classement vertical national
6	ST ETIENNE	119,770 classement vertical national
7	CRETEIL	119,300 classement vertical national
8	CURIS AU MONT D'OR	118,985 classement vertical national
9	AIX LES BAINS	112,230 classement vertical national
10	AUDINCOURT	98,195 classement vertical national

Remplaçants Nationale 3		
1	COURBEVOIE	134,735 classement vertical national
2	CASTRES	132,175 classement vertical national
3	COURNON	126,670 classement vertical national
4	LE PORTEL	123,885 classement vertical national
5	SIX FOURS	122,945 classement vertical national
6	ARQUES	118,955 classement vertical national
7	ANTIBES	114,435 classement vertical national
8	ST ANDRE DE CORCY	98,430 classement vertical national

TABLEAU SYNOPTIQUE TUMBLING

Niveau	Filières	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006 & Avant	Code	Programme de compétition Exigences	GENRE	Minimas		Certif Med Elite
														DIFF	TOTAL	
ELITE	ELITE									SENIOR	FIG	2 x 8 2 séries libres de 8 Els	G	9,6	41,6	Oui
												2 x 8 2 séries libres de 8 Els	F	7,3	39,3	
								15 - 16 ans			FFGym	Bloc 1 : Acro : 3 passages de 3 Els, 2 meilleurs Els différents pris en cpte a la Diff - reception Vitesse - série de flip ou tempo sur 20m, 2 passages, tps le plus bas pris en compte Bloc 2 : 2 passages libres de 8 Els, avec 3 saltos mini, dont le dernier	G	7,7	39,7	
													F	6	38	
						13 - 14 ans							G	5,00 (sur B2)	37,00 (sur B2)	
													F			
PERFORMANCE	NATIONAL									17 ans et +	FIG	2 x 8 2 séries libres de 8 Els avec au moins 3 saltos, avec ou sans vrille	G	3,9	35,9	Non
											FFGym	Bloc 1 : Acro : 2 passages de 3 Els pris en cpte a la Diff - reception, le meilleur compte Bloc 2 : 1 x 5 avec au moins 2 saltos 1 X 8 avec au moins 3 saltos	G	3,80 (sur B2)	36,80 (sur B2)	
								15 - 16 ans					F			
											FFGym	Bloc 1 : Acro : 2 passages de 3 Els pris en cpte a la Diff - reception, le meilleur compte Vitesse - série de flip ou tempo sur 20m, 2 passages, tps le plus bas pris en compte Bloc 2 : 1 série de 5 Els 1 série de 8 Els	G	2,20 (sur B2)	35,20 (sur B2)	
						13 - 14 ans							F			
					11 - 12 ans						FFGym	Bloc 1 : Acro : 2 passages de 3 Els pris en cpte a la Diff - reception, le meilleur compte vitesse : Série de flip ou tempo sur 16m, 2 passages, tps le plus bas pris en compte Bloc 2 : - Imposé (f ^ f - < - Libre de 8 els avec au moins 1 salto en dernier els	G	1,2 (sur B2)	32,80 (sur B2)	
													F			
											FFGym	Bloc 1 : Acro : 2 passages de 2 ou 3 Els, le meilleurs Els a la Diff - reception Vitesse : Série de flip ou tempo sur 12m, 2 passages, tps le plus bas pris en compte Bloc 2 : - Imposé (f f f - o - Libre de 5 els avec au moins 1 salto en dernier els	Mixte	0,9 (sur B2)	S	
FEDERAL	FEDERAL									Fédéral Toutes Catégories	FFGym	1 Els acro libre 2 séries libres de 5 éléments Si les séries sont strictement identiques = -1 pt	Mixte	Non	Non	
										Fédéral 9-14 ans			Mixte	Non	Non	



MASTERS

Années	CATÉGORIES				Genre	Minima de Difficulté pour sélection CDF	Minima de Total pour sélection CDF
	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-21 ans + Senior			
2012 (Sur dérogation)	x				G	1,20 sur une des deux séries	32,80
	x				F		
2011	x				G	1,20 sur une des deux séries	32,80
	x				F		
2010	x				G	3,50	35,50
	x				F		
2009		x			G	3,50	35,50
		x			F		
2008		x			G	7,70	39,70
		x			F	6,00	38,00
2007			x		G	7,70	39,70
			x		F	6,00	38,00
2006			x		G	9,60	41,60
			x		F	7,30	39,30
2005 et suivantes				x	G	9,60	41,60
				x	F	7,30	39,30

SÉLECTIONS CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2022 – ÉQUIPES MASCULINES

Nationale 1 HOMMES		
1.	Indépendante Chenôve *	CHENOVE
2.	USM les Clayes Sous-Bois *	LES CLAYES SOUS BOIS
3.	Cercle Paul Bert *	RENNES
4.	Les Enfants du Revard	AIX LES BAINS
5.	Association Graines d'Acrobates	ST-LAURENT DU MARONI
6.	Le Réveil de Boulogne	BOULOGNE SUR MER
7.	Coquelicots Toulouse Gym	TOULOUSE
8.	Réveil	ROMPSAY PERIGNY
Réserve 1	Acro Sarthe	LE MANS
Réserve 2	L'Union Gym	L'UNION

Nationale 2 HOMMES		
1.	Acro Sarthe	LE MANS
2.	L'Union Gym	L'UNION
3.	Union Acrobatique Metz-Moselle	METZ
4.	Le Réveil	BOULOGNE SUR MER
5.	Réveil	ROMPSAY PERIGNY
6.	Indépendante Chenôve	CHENOVE

* Podium N1 Hommes 2021

Liste officielle validée le 14 juin 2022

SÉLECTIONS CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2022 – ÉQUIPES FÉMININES

Nationale 1 FEMMES		
1.	Acro Sarthe *	LE MANS
2.	Cercle Paul Bert *	RENNES
3.	Metz-Gym*	METZ
4.	Union Sportive de Chamalières	CHAMALIERES
5.	Union Gym	L'UNION
6.	USM Gym la Melunaise	MELUN
7.	Indépendante Chenôve	CHENOVE
8.	La Tarnaise	LAVAUUR
9.	Union Sportive Les Clayes sous Bois	LES CLAYES SOUS BOIS
10.	Union Acrobatique Metz Moselle	METZ
Réserve 1	Evolution Morteau	MORTEAU
Réserve 2	Stade Castrais	CASTRES

Nationale 2 FEMMES		
1.	Acro Sarthe 2	LE MANS
2.	Evolution Morteau	MORTEAU
3.	Indépendante Chenôve	CHENOVE
4.	Stade Castrais	CASTRES
5.	Union Gym	L'UNION
6.	Asso. Gymnique la Fameckoise	FAMECK
7.	USM Gym la Melunaise	MELUN
8.	La Fourmisenne	FOURMIES
9.	Union Sportive de Chamalières 2	CHAMALIERES
10.	Annexe Noir Thiers	AVIGNON
Réserve 1	Coquelicot Toulouse Gym	TOULOUSE
Réserve 2	La Tarnaise	LAVAUUR
Réserve 3	Evolution Morteau	MORTEAU
Réserve 4	Stade Castrais	CASTRES

* Podium N1 Femmes 2021

Liste officielle validée le 14 juin 2022

LE HAUT NIVEAU TRAMPOLINE - TUMBLING

Toutes les informations concernant l'ensemble des secteurs du Haut Niveau sont disponibles et régulièrement mises à jour dans la base documentaire du site fédéral :

https://moncompte.ffgym.fr/Haut_niveau/Base_documentaire/Trampoline_Tumbling

Qualification pour les Championnats de France 2023

Que les gymnastes changent ou non de catégorie d'âge, leur sélection en filière Élite reste acquise dans les cas suivants **sous réserve de prendre part aux Masters 2022 (ou Open de Colomiers)** :

- Pour les gymnastes ayant pris part à l'une des compétitions listées ci-dessous :
 - Championnats d'Europe junior senior ou du Monde 2022
 - Compétitions Mondiales par Groupe d'Age 2022
- Pour des gymnastes classés Elite, senior, relève ou espoir, n'ayant pas pu suivre le processus normal de sélection, après avis du DHN

La liste de ces gymnastes est disponible dans la base documentaire du site fédéral :

https://moncompte.ffgym.fr/Competition/Base_documentaire_competition/Trampoline_Tumbling

LE PROGRAMME ACCESSION SPORTIF (P.A.S)

TRAMPOLINE - TUMBLING

Au niveau national

Dans le but de poursuivre son processus d'identification et d'accompagnement des jeunes talents, le PAS met en place différentes étapes tout au long du parcours de formation sportive. Ce programme s'adresse aux gymnastes âgés de **11 à 14 ans** en référence **à la licence**.

Au niveau national, 3 temps forts jalonnent donc une année sportive.

Les compétitions

Le Programme d'Accession Sportif s'appuie sur deux compétitions de référence pour le Trampoline, filière Elite catégories 11-12 ans et 13-14 ans ; pour le Tumbling filière Nationale catégorie 11-12 ans et filière Elite catégorie 13-14 ans.

Les Masters et les championnats de France constituent 2 temps de revue des effectifs.

Le Programme National d'Évaluation (PNE) :

Le PNE vient en complément des procédures Gym Eval visant l'intégration en structure **de haut niveau** ou l'identification dans le Projet de Performance Fédéral (PPF) à titre individuel.

Le contenu du PNE constitue non seulement une base d'évaluation mais aussi d'entraînement au quotidien avec les gymnastes, par sa **valeur pédagogique**. En effet, les critères de validation pour chaque élément ont été pensés pour être étroitement liés au respect des exigences du code de pointage mais aussi impulser une forme de travail efficace facilitant la progression ultérieure.

Ces évaluations constituent un filtre obligatoire, pour tout gymnaste prétendant :

- Être retenu(e) ou reconduit(e) à titre individuel en identification PPF,
- Intégrer une structure de haut niveau (**Trampoline uniquement**),
- Être retenu(e) pour les actions nationales de stages ou compétitions au titre de la FFGym,
- Obtenir les points « ranking list » attribués selon le profil de performance.

Le profil de performance correspond aux caractéristiques individuelles d'un(e) gymnaste, dans les différents compartiments de la performance, à un moment donné. Les évaluations permettent de décliner des orientations de travail, à court, moyen et long terme mais aussi de quantifier la progression d'une année sur l'autre.

Le PNE comporte à la fois des évaluations **physiques** et des évaluations **techniques**.

Toutes les informations concernant les éditions du Programme National d'Évaluation **en Trampoline et en Tumbling**, telles que les contenus, modalités d'évaluation, barèmes, sont mises à jour et disponibles en téléchargement à partir du site fédéral.

https://moncompte.ffgym.fr/Haut_niveau/Base_documentaire/Trampoline_Tumbling

Les stages et tournois :

De l'analyse croisée des compétitions nationales (revues d'effectif) et des résultats du PNE, les meilleurs gymnastes du secteur PAS peuvent être retenus pour des stages nationaux et une participation possible en tournoi(s) au titre de la FFGym.

L'organisation sur le territoire

Les actions en région ou inter-région se déroulent sous la responsabilité des équipes techniques correspondantes. Celles-ci ont la charge de mettre en place un ou plusieurs stages et d'orienter les meilleurs gymnastes vers les évaluations nationales. Les orientations de travail au cours des sessions de stage doivent s'appuyer sur les contenus du PNE.